

Le village en 2023

Ventavon
INFO
 n°57
 Juillet 2022



Historique de nos écoles primaires



Raccordement de la source Rouans au réseau

Travaux de la nouvelle école



27 jardinières en bois installées



© Alexis Nouailhat

Et ce n'est pas fini !

Gérard Beynet des Vergers de Saint-Martin à Ventavon remporte également la médaille de bronze au Concours général agricole 2022 avec son jus de pomme Fuji « bio »

VALENTY

Appelez JP PIZZA au 06 14 12 80 39 vendredi soir

Un camion pizza est présent à Valenty aux abords du restaurant l'Idéal, tous les vendredis à partir de 18h jusqu'à ce que la pâte soit épuisée, environ 21h. Vous trouverez Les Basiques (anchois, fromage, mozza), Les Rouges (jambon/mozza, 4 fromages, chorizo, corse, royale), Les Blanches (carbo, chèvre/miel, tartiflette, kebab), Les Spéciales (maritime, arménienne, végétarienne) et Les Extras (Madone).

L'au revoir de Norbert

Norbert Montesinos, conseiller municipal et habitant chemin du Moulin de l'Isle déménage à Connaux dans le Gard.

Poterie artisanale
Atelier Certi d'Âme

France Hector
tél. 06 22 69 69 70
facebook : Atelier Certi d'Âme

88 place du Prieuré au village de Ventavon
au-dessus de la salle des chasseurs

L'association «**Le comptoir des jolies choses**» et l'Atelier de poterie de France Hector s'installent au centre du village.

Ils proposent des ateliers créatifs (décoration, bijoux, kit Noël, crochet...)

France est également présente sur le marché de Laragne et les marchés artisanaux.



Changement au service technique

Bertrand Gauthier, recruté récemment par la mairie en tant qu'agent de maîtrise principal au service technique de Ventavon, remplace Philippe Vieux, son prédécesseur qui a démissionné pour reprendre un emploi de chauffagiste au sein d'une entreprise locale.

Bertrand, breton d'origine, a travaillé comme responsable des services techniques dans plusieurs communes de Savoie et de Haute-Savoie mais également à Belle-Île en Mer dans le Morbihan. Avec Aurore Aubert, il vient d'installer les 27 jardinières neuves en bois qu'ils arroseront à l'aide de la citerne d'eau placée sur le camion.

Mot du maire

Chers Ventavonnais,

Comme vous pouvez le constater, le chantier de construction de l'école ne sera pas terminé pour la prochaine rentrée scolaire. Il a pris du retard, et ce, dès le début des travaux. En effet, un câble d'alimentation électrique non repéré avait généré des travaux de dérivation du réseau électrique. Puis ce retard s'est étendu pour bien d'autres causes et la date prévue de fin des travaux en septembre de cette année est remise à une date ultérieure. Il va falloir s'armer de patience et nous espérons pouvoir aménager dans les locaux dès le deuxième trimestre 2023. Par contre, la réhabilitation du bâtiment hôtel ex-Licorne en appartements est en bonne voie de finition et les travaux devraient être finis bien avant ceux de l'école.

Quelques malheurs sont survenus à nos deux secrétaires de mairie. En plus de problèmes de santé, elles ont eu également chacune un accident qui les a immobilisées quelques temps. Par chance, Sabine Barda, ex-secrétaire de mairie à Barret-sur-Méouge, a répondu à notre appel pour une embauche provisoire et nous dépanne trois jours par semaine.

Les choses devraient rentrer dans l'ordre petit à petit. Dès maintenant, nous anticipons le départ à la retraite de Sylviane Pia en recrutant un(e) secrétaire au grade minimum de Rédacteur ou Attaché qui travaillerait en binôme avec elle jusqu'à cette date et ainsi acquerrait une meilleure connaissance des dossiers communaux.

Philippe Vieux, agent technique a démissionné en fin d'hiver. Son remplaçant, Bertrand Gauthier est déjà à l'oeuvre depuis le mois d'avril.

Le raccordement du captage de la source Rouans (Bois du Gros Fayard) au réseau d'eau est en cours et devrait être opérationnel dans l'été. Il reste à construire un édicule au niveau du captage et quelques regards de décompression tout au long des 4 kilomètres de canalisation.

Quant au chantier de sécurisation du périmètre de protection immédiat de la source Muret à Valenty, nous sommes malheureusement dans l'attente du bureau d'étude qui tarde à répondre pour lancer les appels d'offre.

L'été sera chaud ou pas, en tout cas, nous constatons que les terrains sont secs et que les débits des sources baissent. Pour cela, nous vous demandons d'être vigilants en ne gaspillant pas l'eau et en étant attentifs au feu. La moindre étincelle dans un champ peut nous amener à une situation dramatique.

La construction de la nouvelle école au village nous a donné l'idée du thème de la rubrique historique et vous pourrez lire que durant les derniers siècles, l'évolution des lois scolaires, les normes sanitaires et de sécurité et les variations démographiques ont contribué à la création de maisons d'école dans chaque quartier de la commune de Ventavon, puis à la construction de nouveaux bâtiments scolaires et enfin à des regroupements scolaires.

Voilà de quoi passer quelques bons moments à lire, nous vous souhaitons un bon été.

Juan Moreno

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	Fermé	14-17h
MARDI	Fermé	14-17h
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	Fermé	14-17h
VENDREDI	8-12h	Fermé

Tél : 04 92 66 40 54

Fax : 04 92 66 47 02

MAIRIE de VENTAVON

Permanence du maire de Ventavon

Tous les vendredis matins de 8 heures à 12 heures, sur rendez-vous, en téléphonant au 04 92 66 40 54

Permanence des adjoints :

Tous les mardis de 18 h à 19 h
En période COVID sur rendez-vous

E-mail : mairie@ventavon.fr



Ventavon INFO n°57

Juillet 2022

Bulletin semestriel

- Directeur de publication

Juan Moreno, Maire
70 place de la mairie
05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54
mairie@ventavon.fr

- Rédaction et PAO

Denis Buffet
1335 chemin des Blaches
05300 Ventavon
Tel. : 07 81 41 97 03
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Hte-Provence

04700 La Brillanne

- Dépôt Légal

N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2022

Site internet : ventavon.fr

Sommaire

- 2 Budget
- 3 Eau et Assainissement
- 4 Tarifs de l'eau - Sources
- 5 Affouage 2022
- 6 Personnel - Aménagement
- 7 Travaux au village
- 8 Téléphonie et informatique
- 9 La fibre à Ventavon
- 10 Appels indésirables
- 11 France Services - SIG
- 12 Gym Plaisir
- 13 Vivre en Val de Durance
- 14 Evidance - Animations
- 15 Ecole
- 16 Messe St-Roch - Mots croisés
Jean-Paul Moullet
- 17 Etat civil
- 18 Nos écoles primaires
- 4C Fête du village
Trois jours de musique
Le Marché de Valenty

BUDGET

Comptes administratifs 2021

- Budget principal

- En fonctionnement : les dépenses se sont élevées à 946 658,38€ et les recettes à 1 531 122,45€ + l'excédent reporté de 1 212 542,99€, ce qui donne un total de recettes de 2 743 665,44€, soit un excédent de 1 797 007,06€.

- En investissement : les dépenses, avec les restes à réaliser, se sont élevées à 3 348 926,96€ et les recettes à 1 269 423,41€, soit un déficit de 2 079 503,55€.

- Le total cumulé correspond en dépenses à 4 295 585,34€ et en recettes à 4 013 088,85€.

Toutes sections confondues, il ressort en 2021, un déficit de clôture de 282 496,84€.

- Budget de l'eau et assainissement

- En section d'exploitation : il ressort des dépenses pour un montant de 200 472,81€ et des recettes pour 230 701,47€, soit un solde d'exécution de 30 228,66€.

- En section d'investissement : les dépenses avec les restes à réaliser, se sont élevées à 537 017,40€ et les recettes à 733 537,55€, soit un solde d'exécution à 196 520,15€.

- Le total cumulé correspond en dépenses à 737 490,21€ et en recettes à 964 239,02€.

Le résultat de clôture, pour ce service, se traduit par un excédent de 226 748,81€.

Prévisions du budget 2022

- Budget principal

- En section de fonctionnement, les dépenses sont de 1 351 730,42€ et les recettes de 1 469 185,60€

- En section d'investissement, les recettes et dépenses avec les restes à réaliser s'équilibrent à la somme de 3 399 624,33€.

Le total du budget principal 2022 est en dépenses de 4 751 354,75€ et en recettes de 4 868 809,93€.

- Budget eau et assainissement

- En section d'exploitation, les dépenses et recettes s'équilibrent à 245 616€.

- En section d'investissement, avec les restes à réaliser les dépenses sont de 757 907,89€ et les recettes de 894 344,92€.

Le total du budget de l'eau et assainissement 2022 est en dépenses de 1 003 523,89€ et en recettes de 1 139 960,92€.

TAXES LOCALES

Part départementale de la TFPB affectée aux communes

Par suite de la réforme de la fiscalité directe locale et en application de l'article 16 de la loi de finance pour 2020, les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Cette modification de taux communal n'entraîne pas d'augmentation pour le contribuable puisque la part départementale est juste transférée à la Commune.

Maintien des taux des taxes locales

Le Conseil municipal décide cette année de maintenir les taux des taxes locales au niveau suivant :

TAXES	TAUX 2021	Taux 2022	Montant attendu à taux constant
Taxe Foncière Bâti Commune	Avec TFPB taux Départemental 26,26 + 26,10 = 52,36	Avec TFPB taux Départemental 26,26 + 26,10 = 52,36	460 454€
Taxe Foncière Non Bâti Commune	27,11	27,11	24 751€

Le montant total prévisionnel 2022 attendu au titre de la fiscalité directe locale à taux constants et après application du coefficient correcteur s'élèvera à 362 654€ (pour mémoire : 333 044€ en 2021).

EAU et ASSAINISSEMENT

Depuis 1790 et la Révolution Française, il est de la responsabilité des communes d'assurer la gestion de l'eau potable ainsi que sa distribution auprès de ses habitants. La loi du 3 janvier 1992 a ensuite confirmé la capacité des collectivités territoriales à gérer l'eau.

Le transfert de la compétence « eau et assainissement » à l'horizon 2026

A ce jour, la Communauté de Communes Sisteron-Buëch (CCSB) ne dispose pas de la compétence de gestion de l'eau. Elle exerce en revanche une partie de la compétence assainissement, à savoir :

- Le contrôle des installations individuelles neuves et existantes et vérification de leur entretien périodique.
- La réalisation de programmes de réhabilitation des installations d'assainissement individuel non-conformes.

La loi NOTRe du 7 août 2015 avait prévu le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement en 2020 initialement pour les communautés de communes. L'objectif de la loi est de mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle, accroître les capacités d'investissement des autorités gestionnaires et assurer un meilleur service aux usagers.

La loi du 3 août 2018 dite « loi Ferrand » a permis aux communautés de communes de reporter le transfert de la compétence au 1er janvier 2026, par un système de minorité de blocage. Ce système a été mis en œuvre à la CCSB.

La majorité des maires de la CCSB n'approuve pas le caractère obligatoire du transfert de compétence, estimant qu'il ne correspond pas aux logiques des territoires ruraux et qu'il ne permettra pas au Sisteronais Buëch de gagner en efficacité dans la gestion du service.

Toutefois, la CCSB souhaite pouvoir étudier tous les aspects de ce transfert afin de s'y préparer au mieux. S'y préparer signifie dans un premier temps avoir une meilleure connaissance des réseaux.

Le Service d'Information Géographique (SIG) de la CCSB est régulièrement sollicité par les maires qui constatent que les plans de recollement dont ils disposent sont souvent faux. Cette géolocalisation des réseaux va être réalisée en interne au sein du pôle technique de la CCSB (formation d'un agent de relève qui travaillera en partenariat avec le service SIG).

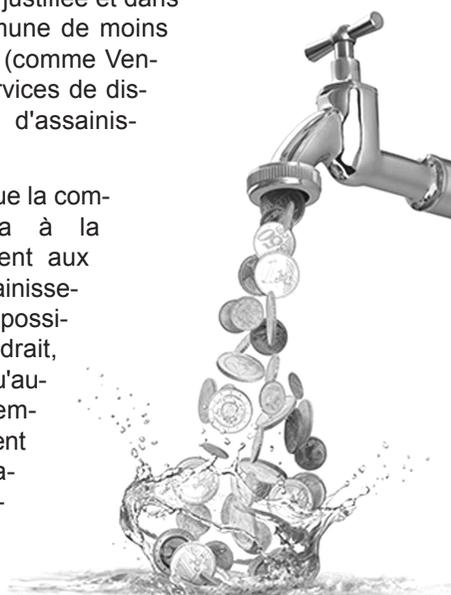
En complément de cette action, la CCSB souhaite **candidater un chargé d'étude sur le transfert de compétence Eau et Assainissement** pour disposer d'une aide en ingénierie sur 18 mois afin d'étudier les implications juridiques et financières du transfert et de réfléchir à toutes les solutions permettant de conserver le maximum de souplesse et d'efficacité possible dans la gestion du service (voir offre d'emploi sur le site sisteronais-buech.fr).

L'abondement n'a qu'un temps

Chaque année, la commune de Ventavon abonde largement le budget de l'eau à hauteur de 42000€ en moyenne en ce qui concerne son fonctionnement afin de l'équilibrer. Il faut savoir que l'abondement par le budget général est régi par l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise qu'il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics.

Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée et dans le cas d'une commune de moins de 3000 habitants (comme Ventavon) pour les services de distribution d'eau et d'assainissement.

Par contre, dès que la compétence reviendra à la CCSB, l'abondement aux budget eau et assainissement ne sera plus possible car il faudrait, d'après le CGCT, qu'aucune commune membre de l'établissement public de coopération intercommunale (CCSB) n'ait plus de 3000 habitants. Ce qui n'est pas le cas.



Modification des tarifs de l'eau et assainissement

Le conseil municipal de Ventavon a décidé de modifier les tarifs de l'eau et assainissement à compter du 1^{er} septembre 2022 (voir grille des tarifs page suivante) au vu du budget conséquent et de l'abondement.

La dernière augmentation des tarifs de l'eau date du 1^{er} septembre 2020. Ces tarifs en vigueur et l'augmentation de quelques centimes votée cette année et éventuellement les années prochaines ne serviront qu'à atténuer le déficit du budget de l'eau, mais pas à le résorber complètement. Si cette augmentation des tarifs correspond à 5000€/an, elle ne suffit pas car pour combler le déficit annuel actuel il faudrait au moins 8 ans, sans tenir compte des amortissements des nouveaux investissements.

En 2026, lors du transfert de compétence vers la CCSB, l'augmentation risquerait d'être trop importante, il faut donc l'atténuer sur plusieurs années jusqu'à la date fatidique du transfert.

...EAU et ASSAINISSEMENT

Prix moyen de l'eau

La commune de Ventavon reste dans les prix moyens de l'eau par rapport à ceux pratiqués dans les Hautes-Alpes, mais certaines communes haut-alpines ont un tarif au mètre cube qui peut atteindre les 5€.

En France, le prix moyen de l'eau est de 4,19€/m³ (2,11€ pour l'eau et 2,08€ pour l'assainissement).

Tarifs applicables au 1er septembre 2022

Depuis de nombreuses années, la commune a choisi de ne pas augmenter la part fixe afin de ne pas pénaliser les foyers à revenus modestes, seule la part proportionnelle au m³ a augmenté.

Eau potable

- Part fixe

60€ la prime fixe annuelle

- Part proportionnelle au m³

0,97€ le m³ d'eau pour les premiers 120 m³

1,43€ de 121 à 180 m³

1,54€ de 181 à 360 m³

1,76€ au delà de 361 m³

Assainissement

- Part fixe

35 € la redevance d'assainissement

- Part proportionnelle au m³

0,80€ d'eau pour les premiers 120 m³

1,06€ de 121 à 180 m³

1,12€ de 181 à 360 m³

1,27€ au delà de 361 m³

Source Rouans (Bois du Gros Fayard)

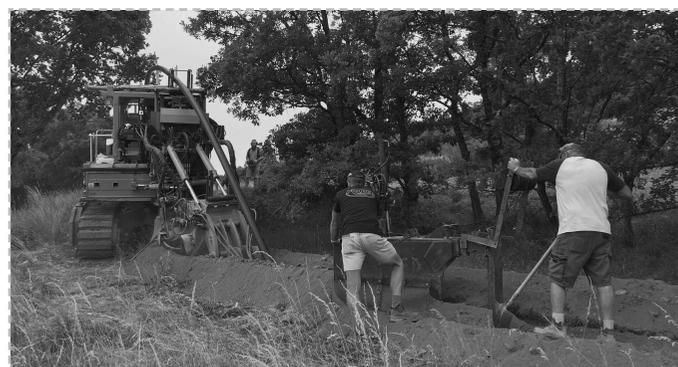
L'acquisition de la parcelle E 1294 (25817m²) appartenant aux consorts Polge pour le Périmètre de Protection Immédiate (PPI) a été finalisée pour un prix de 40000€ ainsi qu'une servitude réelle et perpétuelle sur la parcelle adjacente (E) afin de permettre l'accès depuis le chemin communal.

Un droit d'eau de 120 m³/an à M. Polge et consorts vendeurs de la parcelle où se trouve le captage a été acté et l'obtention d'un droit de passage pour une canalisation d'eau potable sur les parcelles de terrain de Chistian Chauvin et Michel Orfeuill a été effectuée sans compensation financière.

Le raccordement de la source Rouans au réseau d'eau à Faye devrait être finalisé dans l'été. Fin juin 2022, la tranchée commanditée par l'entreprise Polder pour ouvrir le terrain et enfouir un tuyau de diamètre de 125mm était à l'oeuvre (**voir photos ci-contre**). L'entreprise STP Pistono est en train de construire un édicule de captage en aval du premier captage.



Réservoir d'eau de Faye



Tranchée pour ouvrir le terrain et enfouir la canalisation

Source Muret (Valenty)

Nous attendons le compte rendu du bureau d'étude *Sud Assistance Voirie* et ainsi finaliser ce projet d'amélioration du Périmètre de protection Immédiat avec notamment la réfection du chemin de la source Muret et le raccordement des réseaux au projet de lotissement de M. Philip.

Bassin d'eau potable de la Combe (sur la route de Ventavon)

En vue d'assurer la protection et la sécurisation du périmètre du bassin de pompage d'eau potable de la Combe, la commune a acheté deux parcelles de landes (5721m²) attenantes à Jean-Pierre Aubert.

Ces terrains ont été débroussaillés et les arbres coupés et nous espérons ainsi gagner en transmission téléphonique car le bassin est équipé d'une alerte GSM (système de communication par téléphonie mobile).



Arrêté préfectoral du 7/06/2022

Etat de vigilance sécheresse Hautes-Alpes

Tous les usagers, sans exception,
sont invités à faire
un usage économe de l'eau.



Remblaiement de la tranchée (Entreprise Polder)

La trancheuse téléguidée au bord de la RD21



FORÊT

Travaux ONF

Un programme d'actions est proposé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier :

- Il s'agirait de débroussailler et d'éliminer l'ailante, espèce envahissant sur la parcelle 21 sous le village.

- les pins qui devaient être abattus pour laisser la population de feuillus se développer, seront encore maintenus.

- Il convient également d'intervenir sur le kit d'aspiration d'un hydrant (de la citerne d'eau enterrée) au quatre chemins dans le bois de Faye, inutilisable par les pompiers au vu de son mauvais état et de sa non conformité.

AFFOUAGE 2022

Inscriptions

du 1^{er} au 9 septembre 2022

25€/affouagiste

à payer par chèque à l'ordre
du Trésor Public

Marquage des lots et tirage au sort

Vendredi 23 septembre 2022

de 8h30 à 12h

(minimum 10 personnes)

Lieu

A la suite des coupes 2021 au Bois de Faye
au bord de la RD21.

DEBROUSSAILLAGE

Le débroussaillage des bords de chemin est réalisé tous les ans conformément à la réglementation.

La commission voirie rappelle que les clôtures ou filets électriques pour moutons et chevaux ne doivent pas être placés au ras de la chaussée mais le plus loin possible pour permettre l'entretien des fossés avec l'épaveuse.



PERSONNEL

Secrétaire remplaçante

Sabine Barda, ex-responsable administrative à Barret-sur-Méouge, est venue prêter main forte au secrétariat de mairie de Ventavon, trois jours par semaine pour pallier l'absence momentanée de nos secrétaires habituelles accidentées.

Le maire recrute un(e) secrétaire Rédacteur ou Attaché

Le maire recrute une secrétaire de mairie au grade de Rédacteur pour anticiper le départ à la retraite de Sylviane Pia et ainsi envisager une période de tuilage.

Des entretiens d'embauche sont en cours.

Nouveaux agents aux services techniques

Après le départ de Philippe Vieu, le maire a recruté un nouvel employé, Bertrand Gauthier comme agent de maîtrise principal à temps complet.

Un autre employé saisonnier est également embauché pour l'été.

AMENAGEMENT



La clôture de l'aire de jeu, auparavant en bois, a été changée pour une structure métallique.



27 jardinières en bois ont été installées au village et à Valenty



Le panneau d'affichage sous abri rappelant les règles de sécurité du site d'escalade a été installé au départ du sentier menant aux falaises du Villard sur un terrain d'Andrée Arnaud.

IMMOBILIER

- Vente de l'Ecole du Villard

La vente de l'ancienne école du Villard a été confiée à l'étude de Maître Loulier, Notaire à Laragne dans le cadre d'une offre « immo-interactif® » qui est un système d'appel d'offres qui utilise internet comme une véritable salle des marchés interactive pour mettre en concurrence les acquéreurs potentiels et recevoir les offres à la hausse. Le prix plancher fixé par la commune est de 90000€ et la vente se fera au meilleur enchérisseur si le prix est supérieur au prix plancher. La vente devrait être visible sur la plate-forme Immo-interactif® (www.immobilier.notaires.fr) dès que tous les diagnostics seront effectués.

- Achat de la maison de Florian Niez

Le conseil municipal a décidé d'utiliser son droit de préemption urbain en vue d'acquérir une propriété appartenant à Florian Niez, 9 traverse des fleurs au village, moyennant le prix de 130000€. Cette acquisition est dans l'intérêt général afin de pallier les problèmes de sécurité générés par l'accès des véhicules à moteur à l'ancien garage de la propriété donnant sur la rue des écoles. Il est désormais désaffecté comme tel et devient un simple local.

CIMETIERE

Le cimetière de Ventavon est nettoyé et désherbé mécaniquement trois fois par an par une entreprise. Le projet de réalignement des tombes, d'aménagement de caveaux sur des emplacements libres ou de colombariums est remis à une date ultérieure au vu des nombreux chantiers en cours sur la commune.

Les tarifs des concessions dans le cimetière n'ayant pas été revus depuis l'année 2001, les nouveaux tarifs décidés par le conseil municipal du 13 décembre 2021 portent le m² à 100€ et sont applicables depuis le 14 février 2022.

Type de concession	Derniers tarifs en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2002	Augmentation proposée	Nouveaux tarifs
Concession simple d'une durée de 50 ans pleine terre 2,50 m ² soit 1m x 2,50 m	150 €	100 €	250 €
Concession double d'une durée de 50 ans pleine terre 5,75 m ² soit 2,30 m x 2,50 m	345 €	230 €	575 €



© DB - 28/06/2022



RECENSEMENT de la population ventavonnaise du 19 janvier au 18 février 2023

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes,...

Elles sont une aide pour définir :

- au niveau national les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ;
- au niveau local les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services.

La commune de Ventavon cherche un agent recenseur.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE

Les travaux ont pris à ce jour trois mois de retard et ne seront pas terminés en septembre comme prévu. En effet, ce retard décale les différentes interventions des entreprises et amplifie sa durée. Malgré tout, nous espérons aménager dans les locaux pour le deuxième trimestre 2023.

La réhabilitation de l'ancien hôtel La Licorne en logements sociaux qui devait être entreprise après les travaux de la nouvelle école sera donc finie avant ceux-ci.

Les aléas d'un tel chantier sont multiples et nous découvrons à fur et à mesure quelques petites modifications à faire par rapport au programme initial. Cela se traduira soit par des moins-values comme par exemple la non utilité d'un chaînage du toit proposé par l'architecte, soit par des plus-values comme le rajout au rez-de-chaussée d'un local à côté du garage, l'ouverture (côté Ouest) d'un accès au premier étage de la porte charretière, etc.

Du côté du bâtiment ex-Licorne, d'autres plus-values sont émises comme l'installation de bacs à douche plus grands, l'évaluation du seuil de la salle associative afin qu'il soit accessible aux personnes à mobilité réduite, le ravalement des façades non prévu, etc.

Comme vous le voyez, un tel chantier demande beaucoup de suivi et nous essayons de le faire et d'être là au bon moment.

SOYONS VIGILANTS

L'hiver 2021-2022 a été plus sec que la moyenne : le déficit en eau était supérieur à 20 % à l'échelle nationale et atteignait 50% à 80% dans certains départements méditerranéens selon Météo-France. Certains départements ont été, dès mars 2022, placés en vigilance sécheresse par les préfetures dont la nôtre en juin 2022. La sensibilité de la végétation est donc accrue et le risque de départ de feu aussi :

la moindre étincelle est dangereuse.



TELEPHONIE et INFORMATIQUE

Remise à plat des contrats de téléphonie et internet

Nous avons remis à plat les multiples contrats de téléphonie et d'accès aux données internet pour n'en garder que trois renégociés avec Orange et avec des économies substantielles à la clé :

- bibliothèque et la salle du Prieuré
- mairie et la nouvelle école
- local groupe technique.

La bibliothèque et la salle du Prieuré ont été les deux premiers bâtiments communaux connectés à la fibre.

Les installations internet, informatiques et téléphoniques complexes de la mairie sont désormais reliées à la fibre après trois mois d'une gestion compliquée de problèmes et de défaillances techniques.

Pour ce qui est des locaux techniques, en attendant l'arrivée de la fibre, un raccordement à internet en ADSL sera effectué dans le cadre d'un nouveau contrat téléphonique fixe et mobiles + internet.



Modernisation des installations téléphoniques et informatiques

La quasi totalité des ordinateurs ont été remplacés par des ordinateurs de dernières générations et avec un système double écran pour les trois du secrétariat.

Après un mini appel d'offres, un contrat (location et maintenance) de modernisation des installations réseau et téléphonie du siège de la mairie (+ de la nouvelle école) a été signé avec la Société KOESIO.

Cette modernisation des installations permettra de profiter pleinement de la puissance de connexion fibre du siège de la mairie.

Grand écran interactif en mairie

La commune a équipé la salle du conseil d'un grand écran interactif connecté. Il a été totalement financé par une subvention obtenue dans le cadre du Fonds de l'Innovation et de la Transformation Numérique (FITN) visant à soutenir l'ingénierie, le déploiement, l'accompagnement ou la formation au numérique des collectivités. Il s'utilise au choix de la même manière qu'une tablette Android ou qu'un ordinateur avec le système d'exploitation Windows. Il est autonome et fonctionne seul sans ordinateur ni vidéoprojecteur relié.

Il permet évidemment de stimuler l'auditoire, d'annoter (*tactile au doigt*), d'enregistrer et partager des documents et s'avère très pratique lors de la lecture du budget ou pour visionner des plans.



Le grand écran lors du conseil municipal

New Deal mobile



Afin d'assurer une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire et de résorber la fracture numérique, Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la

Transition numérique et des Communications électroniques, a signé les 21 décembre 2021 et 16 février 2022 deux arrêtés ministériels définissant 608 nouveaux sites, jusqu'alors non couverts ou mal couverts en téléphonie mobile, pour lesquels les opérateurs Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR devront fournir une couverture 4G au plus tard dans 24 mois.

Ventavon fait partie de ces priorités fixées à l'exercice 2021 par un arrêté du 9 avril 2021 qui oblige donc l'opérateur Orange désigné pour notre commune à construire les équipements dans un délai maximal de deux ans. Le projet ventavonnais est toujours en cours d'instruction.

LA FIBRE OPTIQUE A VENTAVON

Eligibilité à la fibre à Ventavon

A Ventavon, la fibre est déployée par SFR FTTH (SFTT). Cette société déclarait l'année passée que 309 locaux seraient raccordables à la fibre au 4^{ème} trimestre 2021 et le taux d'éligibilité fibre atteindrait 85.1% à Ventavon. Taux des habitations éligibles en fonction du débit à Ventavon

- 84.28% des logements Ventavonnais ont accès au Très Haut Débit (cad > 30Mbit/s) dont 83.74% qui ont accès à un débit « potentiel » de plus de 1Gbit/s.

- Le Haut Débit (entre 8 et 30Mbit/s) concerne 4% des 548 Ventavonnais.

- A Ventavon, il y a encore 4% des habitants qui ont des difficultés d'accès à internet.

Cafouillage dans l'adressage pour trouver son éligibilité à la fibre

Le nouvel adressage mis en place par la commune de Ventavon a permis d'identifier à travers un inventaire l'ensemble des voies existantes en utilisant le plan cadastral, de déterminer le type de voies et de procéder au nommage de ces voies. Puis une numérotation métrique a été attribuée à chaque habitation en fonction de la distance qui sépare le début de la voie et l'entrée du bâti.

Les objectifs de ce travail et de son application étaient de faciliter le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné (FTTH), les services postaux, le répérage du GPS, les interventions des services d'urgence, la commodité de passage pour retrouver les habitations.

Malgré tout, on s'aperçoit que sur les plates-formes en ligne des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) lors d'une recherche de son éligibilité les appellations des nouvelles voies ont eu du mal à être reconnues et la numérotation est différente que celle attribuée, placardée et attestée par la commune.

Mode opératoire pour trouver et vérifier une adresse d'éligibilité

On vous propose donc d'aller sur le site d'Orange (FAI) pour accéder à **La carte de couverture Fibre** sur Internet et ainsi trouver et surtout vérifier une adresse d'éligibilité :

<https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre> (QR code ci-contre)

Ceci étant fait et en prenant pour exemple de taper les coordonnées de la mairie «70 place de la mairie 05300 Ventavon», une petite fenêtre (pop up) apparaît avec ce message : « A cette adresse nous ne sommes actuellement pas en mesure de déterminer votre éligibilité ».

Il faut donc fermer cette petite fenêtre, et vous localiserez alors la maison ou le bâtiment qui vous intéresse en zoomant (avec la molette de la souris) ou en vous déplaçant sur l'image satellite en maintenant appuyé le clic gauche de la souris. N'hésitez pas à rafraîchir cette zone en cliquant sur l'avis dédié.

Une fois que la maison ou le bâtiment est identifié avec certitude et seulement s'il y a une vignette ronde associée avec un F à l'intérieur, double-cliquez sur cette vignette qui devient alors orange et une petite fenêtre s'ouvre vous indiquant l'adresse de l'éligibilité à communiquer à l'opérateur de votre choix et les caractéristiques en performance de la future connexion fibre.

Pour l'exemple de la mairie que nous avons pris, on s'apercevra en cliquant sur le F correspondant au bâtiment que sur la petite fenêtre nouvellement ouverte, le numéro a changé et est indiqué comme tel « 5167 place de la mairie » avec un message d'éligibilité formulé ainsi : « Fibre Jusqu'à 2 Gbit/s réception 800 Mbit/s en envoi » (voir page écran ci-contre).

A ce stade, c'est à vous de choisir le fournisseur d'accès à Internet de votre choix en communiquant cette nouvelle numérotation et adresse trouvées sur le site Orange proposé ci-dessus.



La carte de couverture Fibre

<https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>

70 place de la mairie 05300 ventavon Métropole

Ex. : 111, quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux

F 5167 Pl De La Mairie 05300 Ventavon

FIBRE

Jusqu'à 2 Gbit/s réception
800 Mbit/s en envoi

Confort des usages Excellent ▾

Découvrir les offres fibre

Comment bloquer les SMS et les appels indésirables ?

- Evitez de cocher la mauvaise case

Vous êtes nombreux à recevoir des appels téléphoniques non sollicités, sur votre ligne fixe, votre mobile ou encore des spams SMS. En effet, il faut savoir que vos données personnelles peuvent être revendues à des sociétés de marketing.

Pour ne pas que vos informations personnelles soient transmises à des tiers et ainsi limiter les appels intempestifs, il est préférable d'éviter de cocher la case « souhaite recevoir des informations » lors d'une inscription en ligne par exemple.



- Transférez le SMS au 33700

Et si vous continuez à recevoir des spams SMS, vous pouvez le signaler auprès de la plateforme de lutte contre les spams vocaux et SMS. Pour cela, il suffit de le transférer par SMS au numéro 33700.

Le signalement par SMS permet ainsi de transmettre aux opérateurs téléphoniques les numéros émetteurs de spams. Une fois votre message indésirable transféré à la plateforme, vous recevrez un message du 33700 pour compléter votre signalement. Il ne vous restera plus qu'à renvoyer au 33700 le numéro qui vous a envoyé le message indésirable.

- CNIL

Sachez néanmoins qu'il est tout de même possible de demander à ces sociétés de marketing de vous sortir de leur fichier. Pour cela, vous devez vous adresser à la CNIL à savoir la Commission Nationale Informatique et Libertés. (cnil.fr)

- Bloquer ou Signaler

Quel que soit votre mobile, sur iOS ou Android, les numéros indésirables peuvent être « bloqués/signalés comme SPAM » depuis les SMS ou depuis le journal d'appels.

- Dans Paramètres (ou Réglages)

Dans les Paramètres de votre smartphone, il est possible de ne recevoir que les appels de vos contacts, mais par contre cela peut vous priver d'un appel intéressant ou important.

Avec un mobile sous Android, il est aussi possible de bloquer les numéros masqués à savoir les appels inconnus. Cette fonctionnalité n'est pas disponible si vous possédez un iPhone, mais vous pouvez télécharger une application pour bloquer les appels masqués sur ce dernier.

- «STOP» en SMS

Autre possibilité, depuis votre smartphone, il est possible d'envoyer simplement un SMS « STOP » pour ne plus être importuné par l'émetteur du message.

- Pensez à la bonne vieille « liste rouge » !

Par défaut, lorsque vous disposez d'une ligne téléphonique, vous êtes inscrit à l'annuaire universel. Vous avez néanmoins la possibilité d'en sortir en vous mettant sur liste rouge. La liste rouge est gratuite.

Pour vous inscrire sur liste rouge, vous devez effectuer votre demande directement auprès de votre fournisseur via votre espace client en ligne ou par téléphone auprès du service client de ce dernier. Après votre demande d'inscription sur liste rouge, l'opérateur vous y ajoute dans un délai de 15 jours environ.

Et si vous souhaitez garder votre numéro dans l'annuaire universel tout en bloquant le démarchage téléphonique, vous pouvez opter pour la liste Orange également nommée liste anti-prospection.

- Bloctel : la plateforme www.bloctel.gouv.fr pour lutter contre le démarchage abusif

Pour stopper les sollicitations téléphoniques des sociétés, vous pouvez inscrire votre numéro dans une liste d'opposition Bloctel. Cette liste d'opposition téléphonique mise en place par l'État en 2016 permet d'enregistrer gratuitement les numéros de téléphone (fixe ou mobile) des utilisateurs qui ne souhaitent pas être sollicités.

Les professionnels du démarchage qui ne respectent pas les fichiers Bloctel risquent une amende de 75000 euros. A

noter que vous avez également la possibilité de signaler un démarchage abusif auprès de la plateforme Bloctel.

Bon à savoir !

Les appels en numéro masqué d'opérateurs sont interdits par la loi Hamon du 17 mars 2014. Une entreprise qui ne respecte pas cette loi peut être sanctionnée par une amende (3000 euros pour une personne physique et 15000 euros s'il s'agit d'une personne morale).

Documentation : ariase.com

Le saviez-vous ?

Le 15 juillet 2020, une nouvelle loi contre le démarchage téléphonique abusif a été promulguée. Cette dernière sanctionne plus sévèrement les démarchages abusifs avec des amendes allant jusqu'à 375 000 euros et interdit même toute prospection pour les travaux de rénovation.

FRANCE SERVICES

France Services à Laragne,

La dénomination *France Services* remplace l'ancienne de Maison de Services Au Public.

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite ou vos allocations familiales... Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

À 15 minutes de chez vous, les agents France services à Laragne vous accompagnent dans toutes vos démarches en ligne. Dans le territoire de la CCSB, il y a 6 points France Services : Laragne, Serres, Rosans, La Motte du Caire, Sisteron et Valdoule.

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

Renseignements

France Services à Laragne 04 92 65 26 97

8A place de l'église 05300 Laragne

Lundi : 9.00 -12.00h / de 12.30 à 16.30h

Mardi, jeudi, vendredi : 8.00-12.00h / 12.30-16.30h

Mercredi : 8.00-12.00h



Une aide à l'utilisation de votre ordinateur à la Bibliothèque de Ventavon

Un conseiller se déplace à Ventavon pour vous aider gratuitement dans vos démarches numériques du quotidien, pour l'utilisation correcte de votre ordinateur, naviguer sur internet, gérer ses courriels et contenus numériques, découvrir l'environnement et le vocabulaire numérique, protéger ses données personnelles et ses achats en ligne... Le conseiller viendra régulièrement le 3^{ème} vendredi de chaque mois de 8h45 à 11h45, mais peut également répondre à une demande plus forte. Ce programme d'aide est financé par l'Etat dans le cadre du plan de France Relance jusqu'au 30 juin 2023 et pourrait être prorogé plus longtemps suivant les besoins.

Il est conseillé de se renseigner et d'annoncer sa participation à la bibliothécaire au 04 92 66 40 24 et de venir avec son ordinateur. Le conseiller ne prend pas la main sur votre ordinateur, il est là pour vous accompagner.

Organisation des ateliers numériques :

Elodie BENO (chargée du recensement des demandes)

04 92 67 08 25

elodie.beno@sisteronais-buech.fr

SIG GEOMAS

Cartographier nos réseaux

Depuis quelques années maintenant, la très grande majorité des démarches DT (Déclaration de projet de Travaux) ou DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) est dématérialisée et transite par le site officiel national *re-seaux-et-canalizations.ineris.fr* qui sert de passerelle aux applications *sogelink.fr* ou *dict.fr* et de base de données pour les exploitants de réseaux afin de référencer leurs ouvrages. Cela permet de prévenir des endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

Un bon nombre des DT/DICT qui concernent la commune de Ventavon se situent (heureusement) à plus de 150 m des réseaux que nous exploitons. Par contre et même si nos réseaux sont éloignés des zones de travaux déclarées par DT/DICT, nous sommes contraints de répondre à ces déclarations.

Pour simplifier et surtout alléger la gestion, les analyses et les réponses aux DT/DICT qui concernent les 3 réseaux exploités par la commune de Ventavon (eau, assainissement et éclairage public), avec l'aide de Nathalie Jourdan, la Géomaticienne de la CCSB, nous avons créé des zones « patatoïdes », à partir des données et des éléments enregistrés dans le SIG* GéoMas*, qui englobent tous nos réseaux à une distance de 150 m.

Désormais et grâce à ce travail collaboratif, toutes les DT/DICT, dont les travaux se situent en dehors des zones « patatoïdes » que nous avons déclarées, seront directement gérées par le site officiel national *re-seaux-et-canalizations.ineris.fr* qui génèrera une réponse automatique indiquant qu'il n'y a pas d'ouvrages exploités par la commune de Ventavon dans la zone impactée par les futurs travaux.

Il reste malgré tout à finaliser le repérage du réseau Eclairage Public (EP) où pour l'instant, seuls les points lumineux sont catalogués. Il faut donc pour cela que le SymEnergie05* s'engage dans des travaux de détection et d'enregistrement dans le SIG GéoMas de nos réseaux EP.

* SIG : c'est un Système d'Information Géographique qui crée, gère, analyse et cartographie tous les types de données. Le SIG connecte des données à une carte et intègre aux données de localisation tout types d'informations descriptives .

* GéoMas : portail GEOnumérique Mutualisé des Alpes du Sud.

* Le SyMEnergie 05 ou SyME 05 est appelé désormais « Territoire d'Energie ». C'est l'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité sur le département des Hautes-Alpes.



BIEN LE BONJOUR DE GYM PLAISIR !

Après une journée « **Portes Ouvertes** » en demi-teinte, le dimanche 12 septembre 2021, force est de constater - lors de la reprise du 16 septembre - que l'obligation du Pass Vaccinal et la morosité ambiante n'ont entamé ni l'énergie ni la motivation de l'association, tant côté adhérents que côté animateurs !

La fréquentation des cours et randonnées s'est développée et Gym Plaisir comptabilise actuellement 55 licenciés, adultes et enfants confondus. Le tempérament enthousiaste de Violaine, Alain et Jean-Yves y est pour beaucoup !

Tous les cours ont pu être maintenus grâce au respect individuel des protocoles sanitaires. Constatons que les activités à l'extérieur (randonnées, sorties Nature) et les stages ont eu du succès. Probablement que de nouvelles habitudes se sont créées durant ces derniers mois : elles ont eu une incidence sur la demande des adhérents. Ce qui a amené l'association à réfléchir à une nouvelle organisation pour l'année prochaine.

Parmi les événements « en marge » des cours, qui ont ponctué l'année, nous avons **le repas Beaujolais du 19 novembre 2021** : merci à toute l'équipe de Jean-Marie pour l'accueil toujours aussi chaleureux sur l'Auberge du Prieuré, et les papilles émoustillées !

Avec **le spectacle de Noël le 16 décembre 2021** et celui de fin d'année le 23 juin 2021, les enfants ont ravi le public, de par leurs prouesses !

Comme envisagé lors de la dernière Assemblée générale, **la réunion du 30 mars 2022** avec les adhérents a permis d'échanger autour de l'avenir de l'association. Merci aux 24 présents : à plusieurs, nous sommes plus efficaces !

Le cours « Enfants » du 30 juin 2022 était ouvert à tous (jeunes adhérents et enfants de l'extérieur), et a permis de « sonder » la demande d'activité physique pour les 4-10 ans, sur Ventavon et les environs (Monétier, Claret, Barcillonnette, Lardier et Valença, Rourebeau, Le Poët).

Enfin, pour clôturer l'année de manière originale et conviviale, **la journée du 03 juillet 2022 sur Jubéo** proposait une randonnée encadrée par Alain et Jean-Yves, un pique-nique commun « marcheurs/ non marcheurs », et des activités récréatives dont Violaine a le secret.

RENTREE 2022

A la rentrée 2022, Gym Plaisir innove donc en vous proposant, à partir du 12 septembre, les disciplines comme suit :

LUNDI : Randonnée 1/2 journée

8h00 ou 13h30 à l'ELM (selon la saison)

MARDI : Gym Équilibre

de 15h15-16h15

JEUDI : Gym Enfants : 17h00-17h45 :

Stretching et Relaxation : 18h00-19h00 :

Multi Gym (Cardio, zen, stretching) : 19h00-20h00

Yoga : 20h00-21h00

TARIFS licence comprise :

Randonnée : 60€ / an

Cours Enfant : 100€ / an

Cours 1h : 125€ / an

Cours 2h : 140€ / an

Cours illimité (gym et randonnée) : 170€ / an

CONTACTS et RENSEIGNEMENTS :

Jean-Yves : 06 48 61 83 73

Violaine : 06 49 52 87 09

gymplaisirventavon@gmail.com

Appli « IntraMuros » / commune de Ventavon.

ASSEMBLEE GENERALE GYM PLAISIR

Jeudi 08 septembre 2022 à 19h30

ELM - VALENTY

Caroline et Virginie profitent de l'opportunité offerte par le Ventavon Info, pour vous faire leurs adieux car elles quittent le Bureau. Elles souhaitent bonne chance à la nouvelle équipe et longue vie à Gym Plaisir. Elles remercient tout particulièrement Violaine, Alain et Jean-Yves, pour leur investissement dans cette aventure exigeante et enrichissante.





VIVRE en VAL de DURANCE



Randonnée nocturne au clair de lune et repas des jailles à l'auberge de Ventavon

Le 11 février 2022, un bon petit groupe de marcheurs, environ 40 personnes, s'est engagé sur les sentiers aux alentours du village de Ventavon, équipé de torches ou de lampes frontales pour une ballade d'environ 1 h 30.

Oh surprise ! Sur le chemin du retour, le groupe a rencontré 2 personnages d'un autre temps qui étaient là pour les ravitailler et leur permettre de remonter au village en pleine forme.

Puis ce fut le repas des jailles servi par Jean-Marie avec toujours autant de convivialité et un bon moment de partage, de rires et de détente.



Concours de Mounes à l'ELM

Le 25 mars 2022, l'association "Vivre en Val de Durance" a pu organiser un concours de Mounes grâce à la mise à disposition de l'ELM par la mairie. Ce sont 64 équipes qui ont pu jouer, les inscrits venant de toute la commune et alentours mais aussi de Gap, Espinasses, Tallard... et également des Alpes de Haute-Provence. Cette soirée s'est déroulée sous le signe de la convivialité, dans une salle fonctionnelle très appréciée par les participants et avec le plaisir de renouer avec les traditions.

PROGRAMME

- Balade sous le ciel d'été, le vendredi 12 août 2022

Balade avec lecture du ciel aux alentours de Pigrayer.

- Quatrième édition du marché «Entre Vergers et Durance», le dimanche 4 septembre

De 10 h à 17h, marché artisanal et de producteurs et avec comme nouveauté un vide grenier.

Animations sportives, ludiques et familiales, expositions, restauration...

Inscriptions

Pour les artisans, producteurs : l'inscription est obligatoire (fiche à remplir)

Pour les exposants au vide grenier : inscription et attestation sur l'honneur à remplir et une photocopie CNI.

Ces formulaires sont téléchargeables sur le site : [ventavon.fr/Loisirs/Vivre en Val Durance](http://ventavon.fr/Loisirs/Vivre%20en%20Val%20Durance)

Et renvoyez le tout avant le 1^{er} août 2022 à :

- vivreenvaledurance@sfr.fr

- Sylvie Gras 610, chemin de la source Muret Valenty 05300 VENTAVON

- Soirée film à l'automne

Choix du film et date de la projection communiqués ultérieurement.



Marché de Valenty

Le bureau VVD :

Sylvie Gras, secrétaire 06 48 25 49 41
Pascale Favier, trésorière 06 19 16 42 04
Rémi Baridon, président 06 64 64 98 58

EVIDANCE



Nous avons organisé le vendredi 1^{er} juillet à 19h un repas dansant à l'auberge de Ventavon avec un parquet prêté par la commune de la Saulce.

Le samedi 2 juillet nous avons participé à la fête de Claret, avec démonstrations et initiations.

Pour la fête de Ventavon, le dimanche 7 août à 18h30 nous participerons à la fête avec le même programme que pour la fête de Claret.

Soirée Portes Ouvertes EVIDANSE mercredi 14 septembre à 20h à l'ELM

Les cours reprendront à partir du mardi 20 septembre à 19 h pour les Line Dance, et le mercredi 21 septembre à 19h pour les Danses de Loisir.

Il est prévu 5 soirées pratiques avec sono, un après-midi dansant avec gateaux des rois et orchestre, un carnaval, et notre fête de fin d'année, avec spectacle, et apéritif offert, ça sera le samedi 10 juin 2023 à 19h.

Le prix de la cotisation est inchangée : 75€ par an pour les Line Dance ou les Danses de Loisir et 100€ pour pratiquer les deux.

A bientôt,

Eric Reynaud



ANIMATIONS CULTURELLES

Petit retour sur les animations culturelles de ce premier semestre, après un début d'année encore un peu chamboulé, nous avons pu proposer divers spectacles dans notre jolie salle de l'ELM à Valenty.

Le 19 mars nous avons eu le plaisir d'assister à une lecture musicale "**Antoine et Isabelle**" par la compagnie "show devant", spectacle original mêlant lecture et musique, lecture de certains passages du livre de Vincent Borel par 3 comédiens accompagnés d'intermède au piano, relatant l'histoire vraie de ses grands-parents qui ont fui l'Espagne de Franco pour venir se réfugier à Aspres sur Buëch et finalement s'y installer pour y vivre avec leurs 2 filles.

Le 1^{er} mai c'est la compagnie "Dernière minute" qui nous présentait leur pièce "**Faim de vie**", spectacle doux amer relatant la fin de vie bien sûr mais en nous rappelant qu'il faut garder l'appétit de profiter de chaque moment qui passe, emmené par des comédiens formidables capables de nous faire sourire et parfois même rire du pire...

Puis le 18 Juin c'est la compagnie "Fenêtre sur cour" qui est venue jouer une pièce, que bon nombre d'entre nous connaissent mais dont on ne se lasse pas, "**Un air de famille**" d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, la metteur en scène et comédienne Muriel Lancauchez qui était venue au mois de septembre avec Gilles Guieu pour la pièce "Aujourd'hui plus qu'hier", nous a régales à nouveau avec toute sa troupe et ce spectacle plein d'humour haut en couleur ! Les spectateurs venus nombreux ont apprécié de pouvoir échanger quelques mots avec les comédiens autour d'un petit verre de jus de pomme rafraîchissant !

Cet été, le théâtre fait place au chant et à la musique, en effet fin août, le temps d'un week-end musical vous retrouverez les concerts dans notre magnifique église Saint-Laurent, il y en aura pour tous les goûts ! Vendredi 26 Août **concert lyrique**, samedi 27 Août **chansons françaises** et dimanche 28 Août **concert de Jazz piano et Saxo** !

Au plaisir de vous revoir et de vous faire plaisir.

La commission culture



ECOLE

Effectifs des classes du RPI pour 2022-2023

- 7 PS + 9 MS = 16 à Monétier avec Mme Rigo
 - 15 GS + 15 CP + 14 CE1 à Claret avec 2 nouveaux enseignants (Mme Alcaraz ne reprenant pas en septembre et Mr Hirtz partant pour l'école de la Motte du Caire).
- Il y aura une classe de GS/CE1 et une classe de CP/CE1 : la répartition des CE1 se fera dès que les instituteurs seront nommés.
- 11 CE2 + 7 CM1 = 18 à Monétier avec Mme Baudy
 - 4 CM1 + 16 CM2 = 20 à Ventavon avec Mme Lafond

Le jeu « Classe investigation »

Les élèves de CM1 et CM2 ont participé au jeu *Classe investigation* dans le but de le proposer à d'autres classes. Il s'agissait d'éduquer les enfants aux médias, de développer leur sens de l'observation et de l'analyse, d'aborder les sources de l'information et de se poser les questions fondamentales du journaliste « Quoi, Qui, Où, Quand, Pourquoi » pour rédiger un article.

L'enquête journalistique imaginée par les enfants se passe au cœur du village de Ventavon : « Un imprévu sur le chantier de Ventavon, la découverte d'un squelette ».

Les élèves ont choisi des personnes qui étaient les témoins et leur ont écrit les textes qu'ils devaient dire lors de leur interview filmée.

Ils ont enregistré une émission de radio à la RAM 05 d'Embrun afin de présenter leur projet, réalisé un reportage vidéo et un flash info. Le 21 mars, « la semaine de la presse et des médias à l'école » est lancée depuis la classe des CM1 et CM2, avec la présence de Madame Albaric Delpech (DASEN), Madame Brun (IEN), ainsi que l'équipe des ERUN (conseillers pédagogiques numériques) et les médias locaux. Les écoles qui participaient au projet *Classe investigation* étaient en visioconférence ce matin-là pour le lancement du jeu.

Durant la semaine, les différentes classes ont joué à *Classe investigation* de Ventavon et les élèves de Ventavon ont réalisé le jeu de l'école des Eyssagnières.



AVIS IMPORTANT

pour la Cantine et Garderie de Ventavon

En raison de la recrudescence de quelques événements, nous vous rappelons que le « Règlement restauration scolaire et garderie » dont vous êtes destinataires à chaque rentrée scolaire est toujours d'actualité et qu'il sera appliqué dorénavant dans sa plus stricte sévérité mais bien sûr avec la plus grande équité pour le bien de tous.

Nous vous rappelons les points suivants :

- **Les horaires de la garderie** sont de **7h30** à 8h25 et de 16h10 à **18h00**.

L'heure d'accès à la garderie est à respecter : l'enfant ne sera pris en charge par le personnel habilité qu'à partir du matin 7h30 pas avant.

La fin de la garderie du soir est à 18h.

En effet, si ces points ne sont pas respectés, l'agent affecté au service de la garderie périscolaire doit tenter de joindre la famille, puis les services municipaux qui en informent la gendarmerie. En cas de non-respect fréquent des horaires (au-delà de trois retards), les parents se verront refuser par notification écrite l'accès de leur enfant à la garderie.

- **Certaines autorisations qui nous permettent de confier vos enfants à des tierces personnes** ne sont pas à jour ; nous vous demandons donc de mettre à jour les autorisations (*à compléter le coupon*). Lorsque la personne n'est pas connue de l'agent, il est important qu'elle se présente.

- Pour la bonne marche des services et de son fonctionnement nous vous demandons de bien vouloir **communiquer à l'agent au plus tôt tout changement** concernant les heures de garderie et les jours de cantine.

Discipline à la cantine et garderie :

En cas de manquement aux règles de vie, un travail de réflexion pourra être demandé à l'enfant en fonction de la nature de la faute commise.

Pour rappel :

Les enfants devront être respectueux envers le personnel de service, ainsi qu'envers leurs camarades. Ils devront prendre leur repas dans le calme, ne pas chahuter et ne pas se lever de table sans autorisation. Ils devront également respecter le matériel mis à leur disposition.

A noter que le règlement complet est téléchargeable sur le site ventavon.fr à la rubrique Vie pratique/ Ecoles-RPI/Garderie ou Cantine

Calendrier scolaire Aix-Marseille

Rentrée scolaire :

jeudi 1^{er} septembre 2022

Vacances de la Toussaint :

samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022

Vacances de Noël :

samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023

Vacances d'hiver :

samedi 11 février 2023 au lundi 27 février 2023

Vacances de printemps :

samedi 15 avril 2023 au mardi 2 mai 2023

Vacances d'été :

samedi 8 juillet 2023



MESSE
Oratoire
Saint-Roch
 quartier du Beynon
Samedi 30 juillet
 18 heures

suivi d'un moment de convivialité
 autour d'un repas tiré
 du sac sur place



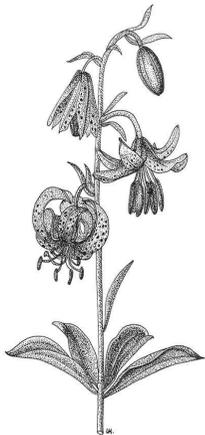
Jean-Paul Moullet

Jean-Paul est décédé le 22 mai et a été inhumé à Ventavon, commune où il a habité et travaillé pendant 24 années. Lors de ses obsèques, Gérard Beynet, adjoint au maire et au nom du conseil municipal a voulu lui rendre un dernier hommage en relatant son dévouement au service de la commune :

« Les différents conseils municipaux qu'il a cotoyés depuis octobre 1994 jusqu'à 2018, date de son départ à la retraite ont pu apprécier son rôle d'agent technique toujours prêt à intervenir quelle que soit l'heure, le jour ou la nuit, voire le dimanche. Le domaine où il excellait était le service des eaux et de l'assainissement. A la première alarme, il était sur les lieux et son investissement sans faille faisait qu'il apportait la ou les solutions adaptées. C'était son fer de lance, mais pas que ! On pourrait citer pêle-mêle le déneigement d'une grosse partie de la commune ainsi que la gestion des sous-traitants dédiés à cette cause, la conduite de la navette pour amener certaines personnes au marché de Laragne et tous les services qu'il pouvait apporter à certains habitants. Il était devenu un personnage marquant par ses prises de position, son abnégation et son courage. Nous avons une pensée pour Andrée, sa compagne qu'il a soutenu pendant toute sa carrière. La commune tient à le remercier de tous les services qu'il a rendus et s'incline avec beaucoup de respect. »

Résultats des mots croisés de Ventavon INFO n°56

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
1	S	E	M	E	S	T	R	I	E	L		R	I
2	O		P	R	O	V	E	N	C	A	L	E	S
3	M		A	I	N		N	O	R	M	A	L	
4	M	A	L		D	E	C	O	U	D		M	E
5	A	N		G	A		I	V	R	A	I	E	S
6	I	N	A	U	G	U	R	A	T	I	O	N	
7	R	O	D	E	E		E	N	E		N	A	B
8	E	N	O	R		H	E	T	R	E		G	A
9	C		C	U	R	I	E		A	L	P	E	S
10	D	E	C	E	M	B	R	E		O	R	E	
11	U	S	I		P	E	Y	S	S	I	E	R	
12	C		R		O	T	E	N	T		S	A	C
13	B		A	T	T	E	R	I	E	S		T	E



Les mots croisés de F1 - H2 - A4 - K5 - M13

Certaines définitions se trouvent dans les pages de ce Ventavon INFO consacrées aux écoles de la République

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													

HORIZONTAL

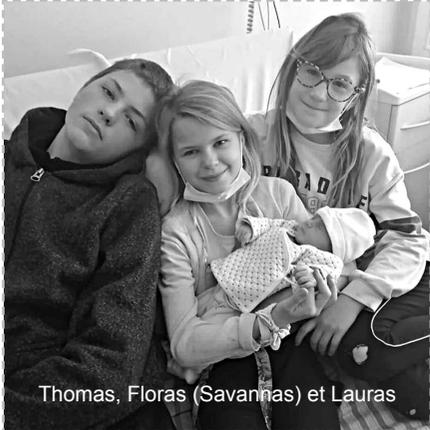
- Grand-père de l'école
- Presqu'écarlate. Bailleur. Neuf le premier
- Débandades. Bonnes excuses
- Huile. Poitrail
- Vieil accessoire des élèves. Invisible sans vble
- Poudre blanche. Musique. Matière scolaire inversée
- Fin de constat. Se fâcha. Article. Non sans voyelle
- Consternés. Angélisme et crédulité
- Canaux salés
- Grand ministre de l'instruction publique
- Tenterons. Capitaine d'un bateau surpeuplé inversé
- Réunions mondaines. Maître réduit
- Maîtres complets

VERTICAL

- Belle plume métallique
- Le meilleur de la noix. Fatiguai.
- Brevet autrefois donné aux maîtres. Fête à l'envers
- Liturgie sans sa tuie. Connurent à l'envers
- Sorbiers. Début de la sottise
- Mauvais cheval. Simules, mais en plein désordre
- Lettres de légende. Flottantes et incertaines
- Voyelles d'hévéa. Mélodie. Lettres de cuir
- Augmentèrent mathématiquement
- Cheval légendaire. Ville nouvelle en 91. Direction Nice
- Élégance et classe. Existes. Début des études
- Apparaissent. Crépuscule
- Transmissions du savoir aux élèves

ETAT CIVIL

NAISSANCES



Thomas, Floras (Savannas) et Lauras

- **Savannas**, fille de Séverine Salingue et de Michaël Lizana habitant impasse du Roussi est née le 11 janvier 2022



- **Elina**, fille de Ludivine Eymeric et de Nicolas Grimaud habitant à Chausse, est née le 10 mars 2022.



- **Jayden**, fils de Laetitia Hernandez et de Gérald Ribotta habitant à Pigrayer, est né le 23 avril 2022.



Emma et Adan

- **Adan**, fils de Sandy Manganelli et de Simon Moreno habitant impasse du Roussin est né le 24 avril 2022.



MARIAGE



- **Emilie Poulet-Soulbières et Renaud Lenoury** habitant route du Grand Guibert se sont mariés le 28 mai 2022.



- **Lilou**, fille de Cathy Benoit et de Samuel Houvenaghel habitant au Beynon, est née le 3 juin 2022.

DECES

- **Arlette Gontard** née Davin, habitant à La Gargasse est décédée le 7 janvier 2022 à 92 ans.

- **Gérard Desnoès** habitant impasse sous l'Eperon est décédé le 15 janvier 2022 à 83 ans

- **Anne-Marie Girard**, habitant route de Gap est décédée le 26 avril 2022 à l'âge de 63 ans.

- **Jean-Paul Moullet**, ancien employé municipal à Ventavon, est décédé le 25 mai 2022 à l'âge de 66 ans.



Regroupement scolaire - Ecole de Claret (MS-GS-CP) en 2013

Historique de nos écoles primaires publiques

Recherches présentées par Denis Buffet

Depuis le début du XIX^e siècle, les lois scolaires édictées par différents ministres de l'instruction publique ont permis d'encadrer l'enseignement primaire, de le rendre obligatoire et laïc et permis aux enfants d'accéder aux écoles publiques gratuitement.

A cette époque, la commune de Ventavon, après avoir ouvert successivement deux écoles au chef-lieu à classe unique (une école de garçons et une école de filles) à des endroits différents du village a pu en 1887 regrouper ces deux écoles dans un seul corps de bâtiment.

Pour répondre à l'obligation scolaire et à l'effectif croissant des enfants en âge scolaire, différentes écoles se sont créées dans les hameaux. Au départ, ces écoles se sont installées dans des maisons d'habitation libres louées par la commune à des propriétaires privés, puis au cours du XX^e siècle, des bâtiments neufs réservés exclusivement à l'école ont été construits dans certains quartiers.

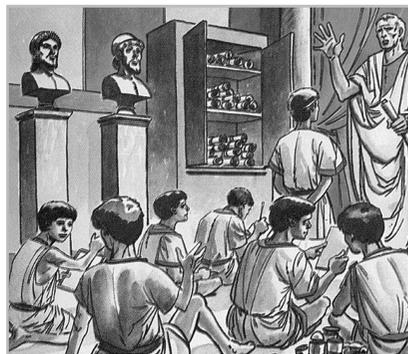
On peut donc dénombrer qu'il y aurait eu à des moments donnés de l'histoire communale sept écoles, dont deux au village, l'école des garçons et l'école des filles. Cette dernière a eu à une certaine époque une deuxième classe de filles qui s'est transformée par la suite en classe maternelle. Puis cinq écoles se sont créées dans les quartiers suivants : Le Villard, Faye, Beaujeu, La Plaine et Le Beynon.

Cent ans plus tard, vu la décroissance démographique, les écoles éloignées du bourg se ferment les unes après les autres et l'effectif des enfants scolarisés au village est en baisse. Un premier regroupement d'écoles avec la commune voisine de Monetier se crée dans les années 1990 et se partagent les cours puis ce sera un regroupement élargi à Claret qui lui succédera.

L'histoire continue au village et pour répondre à l'exiguïté des locaux et aux nouvelles normes de sécurité, un projet de réalisation d'un nouveau bâtiment pour l'école initié depuis plusieurs années est en cours de construction et sera probablement finalisé en 2023.

Ecole dans la Rome antique

Les premières écoles apparaissent à Rome vers le milieu du IV^e siècle avant J.C. Ces écoles gratuites étaient appelées les « ludi », mot latin signifiant « jeu ».



Bien avant ce Sacré Charlemagne

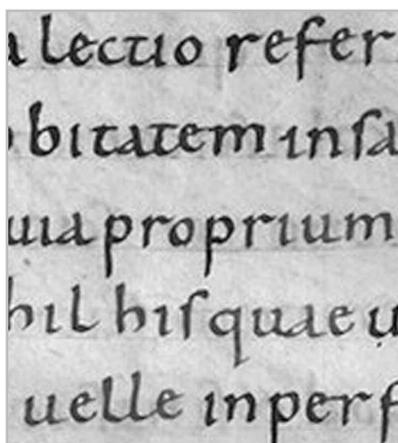
Si les écoliers d'aujourd'hui savaient que le mot « école » venait du grec *skholè* qui désigne « l'arrêt du travail ou le loisir » ils en seraient vraisemblablement étonnés.

Les premières écoles ont été créées quand l'écriture est apparue, environ **3000 ans av. JC**. Les Égyptiens, les Grecs, les Romains transmettaient déjà leur savoir aux jeunes générations, bien avant le règne de ce « sacré Charlemagne ».

La caroline, écriture ronde et régulière

En fait, **en 789**, l'empereur Charlemagne fait ouvrir une école « de garçons » dans chaque monastère de son royaume. Les prêtres y enseignent la lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul, l'astronomie et les fondements de la religion. Il va également favoriser un changement d'écriture. Jusqu'ici, on utilisait l'écriture mérovingienne en lettres majuscules, très longue à tracer et les écritures onciale et semi-unciale latines étaient difficiles à déchiffrer à cause de leurs ligatures compliquées et de leurs spécificités régionales, qui les rendaient incompréhensibles aux étrangers.

Charlemagne impose l'écriture caroline dans tout son royaume, plus lisible et plus facile à reproduire.



Manuscrit ancien écrit en caroline

La caroline est une écriture ronde et régulière, très lisible, qui date de la fin du VIII^e siècle et fut codifiée sous Charlemagne au monastère de Saint-Martin de Tours.

L'école réservée aux élites

Au **XVII^e siècle**, le pouvoir royal avait déjà envisagé une obligation scolaire sous l'égide de l'État et contrôlée par l'église catholique. Mais cette idée restait une mesure de circonstance dont la portée ne concernait que les contrées où la religion réformée occupait une place majeure. De toute façon, le roi comme son administration ne voyaient pas l'utilité d'instruire les paysans. Les philosophes des Lumières considéraient que l'instruction n'avait d'intérêt que pour la formation des élites. Du côté de la population, la notion d'école connaissait une lente évolution, elle restait souvent réticente face à un enseignement, dont elle aussi, percevait mal l'utilité. Néanmoins, le magister ou le régent du village (*noms donnés à l'instituteur*) devient progressivement un personnage familier.

L'emprise du clergé sur l'école

Avant la révolution de **1789**, l'Église avait un énorme pouvoir sur l'enseignement. L'instituteur était le plus souvent un religieux et si ce n'était pas le cas, le laïc était recruté le plus souvent par le curé de la paroisse sur sa connaissance des préceptes et des dogmes de la religion. Quelquefois dans son contrat d'embauche, l'instituteur était même tenu à servir la messe, à faire le catéchisme, à préparer le bois de chauffage pour la cure ou à sonner l'Angélus trois fois par jour...

A cette époque, l'initiative d'ouvrir une école revenait à la communauté des habitants ou émanait d'un riche fondateur qui laissait le curé établir le contrat.

L'école n'avait pas de lieu propre, elle se tenait dans une salle de presbytère, une maison en location, une simple grange ou encore chez le maître lui-même dans la pièce unique qui lui servait de logement.

Vers une école publique gratuite et laïque

Les premières écoles laïques voient le jour après la Révolution française, dans un paysage dominé par l'école catholique, mais l'instruction est encore réservée aux garçons de familles aisées.

Le traitement des instituteurs communaux, qui n'était garanti par aucun texte officiel, variait considérablement d'une école à l'autre en raison des ressources de la commune et aussi en raison du produit de la rétribution scolaire (*part parentale*).

Les principes de 1789 d'une instruction obligatoire enseignant les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens et gratuite sont vraiment devenus effectifs qu'après la guerre de 14-18.

L'école dans les Hautes-Alpes

Le citoyen Bonnaire, préfet des Hautes-Alpes en **1791** écrivait : « *La plupart des habitants des villages du Gapençais et du Serrois parlaient leur patois grossier, ne soupçonnant même pas qu'il fut utile de savoir lire et écrire, végétaient dans leur sphère étroite, mouraient souvent, sans avoir pu comparer d'autres idées que celles relatives à leurs petits intérêts, et laissaient leur exemple pour héritage à leurs enfants.* »

Par contre, à la même époque, dans les vallées reculées du Briançonnais ou du Queyras, l'instruction primaire était très répandue. On disait même que ces vallées étaient des pépinières d'instituteurs, souvent cultivateurs l'été et maîtres d'école l'hiver. On suppose que la longueur des hivers leur permettait de développer leur instruction et qu'ils avaient probablement la nécessité d'acquérir un savoir suffisant pour une émigration efficace.

Bien avant la révolution, ces instituteurs qui étaient des travailleurs saisonniers de tout âge, parcouraient les foires de notre département pour proposer leurs services.

On les reconnaissait à leur chapeau à plume : les instituteurs avec une plume enseignaient à lire, les instituteurs à deux plumes enseignaient à lire et à écrire, les instituteurs portant un chapeau avec trois plumes enseignaient à lire, écrire et compter.

Ces instituteurs ambulants étaient demandés en Provence, dans le Languedoc, le Bas-Dauphiné, le Lyonnais mais leur nombre déclina vers 1816, quand un brevet de capacité fut instauré pour enseigner.



L'école du prêtre, gravure d'Olivier Perrin - 1808



Maître d'école briançonnais - 1840

© Edition Léon Curmer

Chronologie des lois scolaires

- Obligation d'entretenir une école primaire dans chaque commune

Loi du 28 juin 1833 dite « Loi Guizot » : chaque commune de plus de 500 habitants est tenue d'entretenir une école primaire et un instituteur (cette loi s'appliquait aux écoles de garçons) ; la commune peut satisfaire à ses obligations en subventionnant une école primaire confessionnelle établie sur son territoire.

La liberté de l'enseignement primaire est instituée : tout individu âgé de dix-huit ans peut exercer librement la profession d'instituteur primaire, à condition d'obtenir un brevet de capacité, délivré à l'issue d'un examen, et de présenter un certificat de moralité. En outre, chaque département doit entretenir une école normale d'instituteurs pour la formation des maîtres.

Après un débat parlementaire difficile, le texte est attaqué par les catholiques, hostiles à l'existence de l'enseignement public, et par la gauche voltairienne et anticléricale, qui combat la liberté de l'enseignement confessionnel.

François Guizot, ministre de l'Instruction publique sous Louis-Philippe, s'est personnellement engagé pour que l'Instruction primaire comprenne l'éducation morale et religieuse. Mais il doit renoncer à étendre le bénéfice de sa loi à l'enseignement primaire féminin, qui continue d'échapper à toute réglementation et se trouve ainsi abandonné de fait aux congrégations religieuses.

L'Instruction n'est ni obligatoire ni gratuite. Cependant, l'article 21 donne au comité communal la responsabilité de s'assurer « qu'il a été pourvu à l'enseignement gratuit des enfants pauvres. », soit un sur trois environ. Elle est réservée aux garçons. Toutefois, les dispositions de cette loi sont partiellement étendues aux filles par l'ordonnance du 23 juin 1836.

- Obligation d'ouvrir une école de filles et liberté d'enseignement

Loi du 15 mars 1850, dite « loi Falloux » (Alfred Falloux était ministre de l'Instruction publique et du culte sous Louis Napoléon Bonaparte) : cette loi votée par son successeur oblige les communes de plus de 800 habitants à ouvrir une école primaire de filles.

Cette loi reconnaissait deux espèces d'écoles : Les écoles publiques fondées et entretenues par les communes, les départements ou l'État, et les écoles libres fondées et entretenues par des particuliers ou associations.

On donnera aux curés le droit d'inspecter les écoles communales et on permettra aux institutrices religieuses (dites congréganistes) de remplacer le brevet de capacité (diplôme d'instituteur) par une simple lettre d'obédience de la supérieure.

Il y avait un léger favoritisme pour les congréganistes aux dépens des laïcs. En effet, au moment de la préparation des lois Falloux, Adolphe Thiers (président de la commission de cette loi) se fit l'interprète de la majorité en dénonçant « les 37000 socialistes et communistes, les 37000 « anti-curés » installés dans les écoles de France et en déclarant qu'il fallait mieux un instituteur sonneur de cloches qu'un instituteur mathématicien.

- Méthodes d'enseignement

Dans ces classes uniques, les enseignants ont pratiqué longtemps une pédagogie « individuelle », à cause du niveau différent des élèves, du manque de livres uniformes et de l'envoi en classe à des heures variables. La méthode pédagogique « simultanée » se généralisera plus tard.

Il y avait également la méthode « mutuelle » où les plus grands élèves enseignaient aux plus petits.

Les écoles au chef-lieu de Ventavon

Acquisition de la maison communale

En 1844, au fil de la lecture des délibérations communales, on apprend que la commune de Ventavon désirait changer ses plans et modifier l'aménagement de la maison qu'elle venait d'acquérir de Monsieur d'Allemont (*// s'agit du corps Est du bâtiment communal actuel*) afin d'y insérer (*en se serrant*) une salle de classe pour les filles et le logement de l'institutrice. Pour cela, le local et la cuisine du curé auraient été installés au premier étage et les locaux destinés à la maison d'école et à la mairie auraient été aménagés au rez-de-chaussée. A priori, ce n'était qu'un projet qui a dû se réaliser un peu plus tard.

Dilemme entre institutrice congréganiste et laïque

Avant 1833, les écoles primaires de filles existantes dans les Hautes-Alpes étaient des écoles privées.

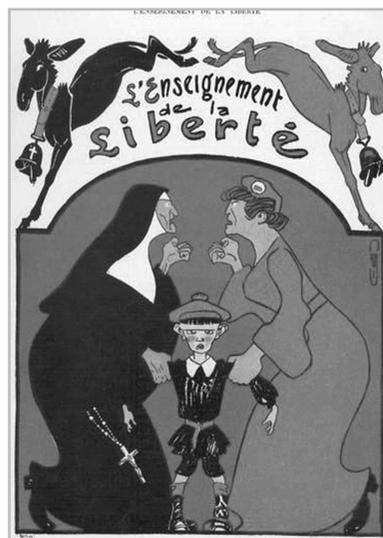
En 1865, l'école des filles du village de Ventavon avait jusqu'alors une religieuse institutrice du couvent de la Providence de Gap. Cette même année, le conseil municipal émet le vœu que la commune soit désormais pourvu d'une institutrice laïque munie d'un brevet de capacité. Le conseil municipal propose au préfet Mademoiselle Marie Irma Borel, la fille de l'instituteur communal de Ventavon.

En mars 1868, revirement du conseil, le poste d'institutrice à l'école des filles du village devient vacant suite à la démission d'une certaine demoiselle Ricou. Le conseil municipal après de longues discussions vote pour une demande d'une institutrice religieuse munie d'un brevet de capacité.

En 1879, Clémentine Reynaud (veuve de Victor Pelloux, ancien agent-voyer chargé de la voirie) munie d'un brevet de capacité demande à être nommée institutrice communale en remplacement de l'institutrice religieuse. Une demande est faite auprès du préfet, sans succès.

A noter qu'en 1879, au vu des travaux à faire pour restaurer les maisons d'école et de leur exigüité la commune cherche d'autres locaux de remplacement pour les salles de classe et les logements des instituteurs(trices). Il semblerait qu'à cette date, la commune qui louait une partie de la maison d'Aiguebelle pour la salle de classe des filles envisageait d'acquérir la maison de Jean Dose près de l'église à bon prix en vue d'y installer la classe et le logement.

En 1880, le conseil municipal demande au couvent de la Providence de changer la religieuse qui dirige l'école communale des filles. Le couvent n'ayant pas d'autres institutrices religieuses à proposer, le maire profite de l'occasion et demande au conseil municipal de délibérer et de voter à bulletin secret pour savoir s'il y a lieu de demander désormais une institutrice religieuse ou laïque. La majorité l'emporte avec 11 suffrages pour une institutrice laïque et un suffrage pour une religieuse.



L'instit trop familier

En 1878, la Commune de Ventavon considère que l'instituteur établi au village depuis 10 ans à l'école des garçons, a une trop grande familiarité avec les élèves et qu'il y aurait lieu de le remplacer.



© DB 2021

La maison communale (mairie, garderie péri-scolaire et appartements aux étages actuels) acquise en 1844 et le bâtiment (école et l'appartement au-dessus actuels) en prolongement à l'Ouest jusqu'à la porte charretière acquis en 1886

Le budget des écoles et salaire de l'enseignant pour l'année 1880

Le conseil municipal fixe le taux de la rétribution scolaire (somme payée par les parents à l'instituteur) à 1 franc par mois pour toutes les écoles de Ventavon.

Pour l'école des garçons, cette rétribution scolaire représentait pour l'instituteur des garçons une somme de 291F/an. Son traitement payé par la commune est arrêté à 200F par an. La commune lui reverse un complément de 709F/an afin que son salaire s'élève à 1200F/an conformément au texte de loi en vigueur. Les frais de location de la maison d'école des garçons s'élevaient à 50F/an, et il y avait 3F/an d'imprimerie.

- Pour l'école des filles, l'institutrice avait un salaire moindre de 900F/an, probablement dû à son manque d'ancienneté ou du fait que pendant longtemps l'école des filles n'avaient rien d'essentiel.

Trouver une salle de classe assez grande pour les filles

En 1881, le préfet demande d'urgence la construction d'une école pour les filles.

La Commune considérait que l'espace était très restreint au village pour envisager une construction nouvelle et ne voulait pas se lancer dans des dépenses exagérées. Elle préférait restaurer les différents bâtiments affectés aux logements de l'institutrice, de l'instituteur et à la salle de classe des filles.

Cette année-là, la population totale de la commune est de 802 habitants. Celle du chef-lieu est de 302 habitants et alimente les deux écoles du village (filles et garçons). Il semblerait que les 2 écoles annuelles du village et les deux autres écoles temporaires de Faye et du Villard n'auraient pas suffi et auraient répondu à peine au tiers de la population totale de la commune. Une demande est faite pour créer une école temporaire à La Plaine.

Une deuxième classe pour les filles

Le rapport de l'académie du 16 novembre 1882 signale une nouvelle fois l'insuffisance d'espace de la classe des filles.

La Commune contracte alors un bail à ferme avec Madame Veuve Julien dont la maison est attenante à l'école actuelle des filles et qui a une chambre contiguë à la salle de classe et plusieurs appartements en dessus moyennant le prix de 50F. Les réparations seront à la charge de la commune.

La Commune est d'avis de demander de toute urgence à l'administration une adjointe à l'école des filles au vu d'une moyenne de 54 élèves surtout dans le courant du mois de novembre où la présence des élèves est la plus nombreuse de toute l'année. Une deuxième classe est mise en place pour les filles.

...chronologie des lois scolaires

- Loi 12 mai 1867 : les écoles temporaires de hameau

Suite à cette loi, le maire pouvait demander une organisation horaire ou temporaire (six mois par an) des écoles de hameau pour faciliter la tâche impartie aux enfants pour le travail des champs ou à la garde des troupeaux.

Il faut noter aussi que pour certaines communes pauvres, c'était aussi moins de dépenses, car elles avaient entièrement à charge leurs écoles.

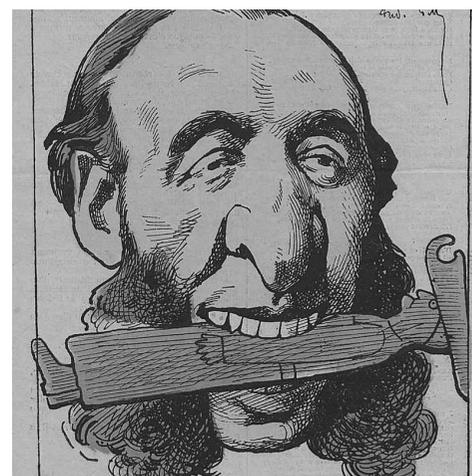
- Enseignement primaire obligatoire, laïc et gratuit

Lois Jules Ferry (ministre de l'instruction publique de 1879-1883)

- Loi du 16 juin 1881 : la gratuité des écoles publiques est décidée, l'État se chargeant de toutes les dépenses. Tout instituteur, même congréganiste, devait être titulaire du brevet de capacité.

- Loi du 28 mars 1882 : cette loi rendit l'instruction primaire obligatoire de 6 à 13 ans et neutre en supprimant tout enseignement religieux à l'école. L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées. Cette instruction peut être donné soit dans des écoles publiques ou privées, soit dans les familles.

Le Certificat d'études primaires est institué et les enfants dès 11 ans pourront se présenter à l'examen.



Caricature de Jules Ferry



...chronologie des lois scolaires

- Laïcisation du personnel enseignant et séparation de l'église et de l'école publique

Cette loi du 30 octobre 1886, dite loi « Goblet », parachève les lois « Jules Ferry » (l'école gratuite - 1881, l'enseignement obligatoire et l'enseignement public laïc - 1882) en confiant à un personnel exclusivement laïc l'enseignement dans les écoles publiques, remplaçant les instituteurs congréganistes. Cette loi garantissait la liberté de fonder des écoles libres.

- Une ségrégation sur le sexe

Seuls les instituteurs peuvent enseigner dans les écoles de garçons, et seules les institutrices peuvent enseigner dans les écoles de filles, les écoles maternelles, les écoles ou classes enfantines et les écoles mixtes.

Les institutrices ne peuvent enseigner dans les écoles de garçons qu'à condition d'être adjointes, d'être soit « épouse, sœur ou parente en ligne directe du directeur de l'école ».

La mixité dans les écoles est exceptionnellement tolérée dans le primaire parce qu'il n'y a souvent qu'un instituteur dans les villages. La mixité devient la norme bien plus tard, dans les années 1960. Puis, les décrets d'application de la loi Haby du 28 décembre 1976 rendent la mixité obligatoire dans l'enseignement primaire.

- Les congrégations religieuses interdites d'enseignement (même dans les écoles libres)

Avec la loi « Combe » du 7 juillet 1904, les congrégations religieuses n'ont plus le droit d'enseigner. Au nom de la laïcité, le président du Conseil, Émile Combes, peut annoncer : « L'anticléricalisme est l'œuvre la plus considérable et la plus importante pour l'émancipation de l'esprit humain ». Après avoir supprimé l'enseignement religieux, le gouvernement français songe à l'abrogation du Concordat de 1802 et à la séparation des Églises et de l'État.



École de garçons du village (~1920)

3^{ème} rang : Marcellin Bonnet, Joseph Arnoux, Kléber Martin, Robert Prat, Emile Garcin, Paul Gontard, Robert Ravaute et l'instituteur

2^{ème} rang : Victor Serres, Marius Guillaume, Gaston Brochier, Victor Arnoux, Gaston Latil, Georges Ducos, Lucien Beynet, Henri Ravaute, Roger Amat

1^{er} rang : Lucien Bouro, Adrien Arnoux, Adrien Maigre, Arthur Colomb

Création d'un groupe scolaire en 1887

En 1883, le conseil municipal sur la proposition du maire est d'avis à l'unanimité, qu'un groupe scolaire soit construit attenant à la maison commune où se trouve déjà l'école des garçons et non sur la place du Prieuré comme prévu auparavant, vu que les classes et les appartements à acquérir sont assez vastes et assez confortables pour servir de classes et de logements aux instituteurs et institutrices.

En effet, le premier projet de construction d'un groupe scolaire à la place du Prieuré avait été rejeté par la commune car étant au-dessus de ses ressources vu la situation économique du moment (mauvaises récoltes, le phylloxéra, les frais des digues, etc.).

En 1886, la commune achète le corps de bâtiment prolongeant du côté Ouest le local communal afin de réaliser un groupe scolaire. Elle porte au budget 1887 une somme de 18730F et emprunte sur trente ans avec une aide de l'État et du Département à hauteur de 51%.

L'acte de vente est signé le 15 septembre 1886 par Madame Clémentine Toscan d'Allemont (mariée à Adolphe Pons du Vissac, médecin) et par Madame Louise Toscan du Plantier, veuve d'Albin Charlot.

Ce corps de bâtiment est désigné ainsi :

« Tout un corps de bâtiment, situé au village de Ventavon, place du puits (*cour de l'école*) confinant du levant la maison appartenant à la commune de Ventavon et servant de mairie et de salle d'école des garçons, du couchant la porte d'entrée du village, du midi la rue et vacant compris dans la présente vente, du nord le chemin de ronde (*rue actuelle des andrônes*). »

Ce corps de bâtiment comprend une cave, une écurie, un grenier à foin et un galetas. Il est couvert de tuiles. L'immeuble vendu est porté au cadastre de la commune de Ventavon sous les numéros 1072 et 1072p de la section C.

Encourager la fréquentation à l'école

En 1885, le conseil municipal nomme les membres de la commission scolaire chargée de surveiller et d'encourager la fréquentation des écoles de la commune de Ventavon : Rouit adjoint, Rouit Victor, Pelloux Victor et Dupuy Joseph.

Création d'une classe enfantine

Durant le conseil municipal du 2 août **1888**, le maire de Ventavon expose que la création d'une classe enfantine devient urgente : « Il considère que l'enseignement serait plus approprié et permettrait d'accepter des enfants dès 4 ans au lieu de les laisser bien souvent seuls ou à

la garde d'autres enfants un peu plus âgés et en obligeant ainsi ces derniers à s'absenter des écoles eux-mêmes. La création de cette classe aurait pour avantage de décharger l'école des garçons des jeunes élèves de 5 à 7 ans ce qui serait une grande amélioration pour la direction de cette école qui présentement réunit un nombre d'élèves assez considérable. Que les enfants de l'âge scolaire des deux sexes se divisent actuellement en deux nombres à peu près égaux. Le maire émet le vœu que la classe de l'adjointe existant près de l'école des filles soit érigée en classe enfantine pour le 1^{er} octobre 1888 prochain. »

Le 20 octobre **1888**, le conseil municipal vote pour la création d'une classe enfantine par bulletin secret par 5 oui et 4 non.

Diminution des effectifs des écoles du village

En 1912, le préfet mentionne que l'effectif scolaire du chef-lieu ne lui paraît pas justifier le maintien de trois maîtres... et mentionne que la classe enfantine pourrait être supprimée et les écoles de Faye et du Villard annualisées.

Le conseil municipal demande le maintien de l'école enfantine et donne son accord pour l'annualisation des écoles temporaires de Faye et du Villard.

La co-éducation

Le conseil municipal décide pour la rentrée scolaire du 1^{er} octobre 1921 d'organiser différemment les classes.

En effet, Monsieur Rambaud, instituteur voulait établir un système d'enseignement appelé de «co-éducation». Il s'agissait que Madame Rambaud, son épouse prennent les petits garçons et les petites filles et Monsieur Rambaud prennent les grands élèves des deux sexes.

La mixité proposée

En 1926, au vu du faible effectif des 36 élèves du village, l'inspecteur de l'académie propose de faire qu'une seule école mixte à la place des deux existantes (garçons et filles) du chef-lieu. Le conseil municipal est défavorable !



© photo : Micheline et Adrien Grimaud

Année 1974-1975 : classe unique de l'école du village avec Monsieur Latil, instituteur
Assis : Christophe Ravaute, Guy Favier, Pascal Davin, Fabrice Avena, Rémi Favier, Martine Grimaud
Debout : Michel Grimaud, A. Nonymme, Nathalie Ravaute, Hervé Peuzin, Michel Avena, Raymond Favier

tés d'expériences personnelles ou d'éléments retrouvés aux environs du village et redonnait de l'attractivité à l'enseignement de l'instituteur et à sa qualification d'érudit de la chose rurale. Les fameuses cigarettes *Gitanes Maïs* que le maître fumait à longueur de journée provoquaient un énorme nuage dans la salle de classe imprégnant les vêtements. Les sorties de ski à Ancelle étaient ouvertes à tous, même à ceux qui ne savaient pas skier. Tous les élèves se retrouvaient en haut des pistes et le rendez-vous était donné en bas par le maître. Les techniques de virage à ski telles que le chasse-neige, le stem ou le ski parallèle étaient réservées aux initiés et pour les autres c'était sauté qui peut. Néanmoins tous arrivaient indemnes en bas des pistes.



© photo : PSI

Ecole du village de Ventavon - classe unique - 1985
On reconnaît Clément et Jean-Baptiste Guinot
et peut-être Cédric Arnaud, à vous de chercher pour les autres

...chronologie des lois scolaires

- Prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à 14 ans

Loi du 9 août 1936, dite « loi Jean Zay » : L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, âgés de 6 à 14 ans révolus

- Interdiction des châtiments corporels

Au début du XIXe siècle, les châtiments corporels et la fêrule étaient utilisés sur les élèves, puis l'usage de la fêrule a été supprimé petit à petit, mais la mise à genoux et l'application d'un placard infamant continuaient à se pratiquer.

En 1880, une loi interdit les châtiments corporels à l'école. Il reste cependant un fossé entre la théorie (l'interdiction légale de punitions corporelles) et la pratique.

- Abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans

Aujourd'hui en 2022, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans (loi de 2019) et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire (public ou privé) ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction.

Souvenirs d'école

En 1973, la population totale de la commune de Ventavon est désormais de 390 habitants. Au village, il ne reste qu'une classe unique mixte avec 8 élèves inscrits. Georges Latil est instituteur à cette époque.

Les élèves de cette époque racontent et se souviennent de ce maître aux méthodes pédagogiques particulières qui leur a inculqué les bases du français et des maths en allongeant malheureusement les oreilles de quelques uns qui ne comprenaient pas du premier coup et en tapant sur les doigts de quelques autres qui n'avaient pas rendu leurs devoirs en temps voulu. Cependant, les élèves en ont retenu l'essentiel, et tant pis pour celui qu'il a oublié dans le cagibi bouclé à double tour pour punition ou celle laissée en haut d'une étagère avec le vertige toute la journée pour une raison indéfinie (sic).

Les cours de sciences naturelles étaient agrémentés d'expériences personnelles ou d'éléments retrouvés aux environs du village et redonnait de l'attractivité à l'enseignement de l'instituteur et à sa qualification d'érudit de la chose rurale. Les fameuses cigarettes *Gitanes Maïs* que le maître fumait à longueur de journée provoquaient un énorme nuage dans la salle de classe imprégnant les vêtements. Les sorties de ski à Ancelle étaient ouvertes à tous, même à ceux qui ne savaient pas skier. Tous les élèves se retrouvaient en haut des pistes et le rendez-vous était donné en bas par le maître. Les techniques de virage à ski telles que le chasse-neige, le stem ou le ski parallèle étaient réservées aux initiés et pour les autres c'était sauté qui peut. Néanmoins tous arrivaient indemnes en bas des pistes.

Une cantine comme à la maison

A la même époque, l'école était ouverte dans le village, la cour sans clôture se mélangeait à la ruelle attenante. Pour ceux qui étaient inscrits à la cantine, le repas s'effectuait au village dans la maison d'habitation de Berthe Chaix, employée communale qui leur assurait une cuisine gastronomique avec les légumes en provenance directe du jardin, des champignons cueillis par elle-même et du gibier local prélevé par ses frères... On mangeait comme à la maison, même peut-être mieux, disaient certains enfants. Personne ne rouspétait ou peut-être un ou deux parents qui trouvaient cela trop nourrissant pour leurs rejetons un tantinet trop dodus. Qu'à cela tienne, la cuisinière leur préparaient une soupe de semoule afin qu'ils ne meurent pas de faim.

Premier regroupement scolaire en 1992

Dans les années 1990, quelques enfants ventavonnais de 3 à 6 ans allaient à l'école maternelle à Monétier-Allemont en fonction des places disponibles et du bon vouloir des institutrices. Puis plus tard, l'académie imposa l'admission des enfants dès 3 ans. Mais les admissions des élèves de Ventavon (principaux demandeurs) pour la classe maternelle étaient souvent refusées, faute de places.

En 1991, les parents se souviennent qu'un seul enfant de Ventavon a pu être accepté en maternelle à Monétier-Allemont. Quelques autres allaient en maternelle à Upaix.

Un questionnaire est lancé aux parents des deux communes pour la création d'un regroupement scolaire. Le conseil municipal de Ventavon délibère le 11/04/1991 avec 8 voix CONTRE et 2 voix POUR le projet de regroupement. Après plusieurs tractations, le 29 octobre 1991, le conseil municipal de Ventavon délibère une nouvelle fois et est cette fois-ci favorable au regroupement.

Le 26 décembre 1991, le conseil municipal de Ventavon décide d'organiser un regroupement scolaire avec Monétier-Allemont pour la rentrée 1992-1993 :

L'école de Monétier aura les Maternelles-CP et CE1 en deux classes et Ventavon, les CE2, CM1 et CM2 en une classe.

Effectifs des classes pour l'année scolaire 1992/1993

- **Monétier-Allemont** avec 36 élèves
(21 de Ventavon et 15 de Monétier)
Classe 1 : 7 élèves de Ventavon sur 9 en CE1 et 3 sur 8 en CP
Classe 2 : 5 sur 8 en GS et 6 sur 11 en MS

- **Ventavon** avec 25 élèves
(13 de Ventavon et 12 de Monétier)
Classe 1 : 7 élèves de Ventavon sur 14 en CE2, 2 sur 4 en CM1 et 4 sur 7 en CM2

Le RPI Claret-Monétier-Ventavon en 2003

En 2003, la commune de Claret qui risquait une fermeture de son école avec seulement 12 élèves fait la demande pour accéder au Regroupement Pédagogique (RPI) existant de Monétier-Ventavon et ajouter ainsi la classe de Claret.

Des pourparlers se mettent en branle et Monétier est a priori d'accord. Seule condition, garder la classe maternelle à l'école de Monétier car elle existe déjà.

Évelyne Faure, maire de Claret se rappelle de la création de ce Regroupement Pédagogique Intercommunal et Interdépartemental (RPII) et nous précise que cela n'avait pas été une mince affaire que ce soit au niveau des instances départementales de tutelle que du ramassage scolaire (entre les trois écoles) compliqué à organiser.

Au départ du projet, les parents étaient vent debout contre ce projet puis petit à petit ils ont été conquis du choix réalisé.

Le RPII est instauré. La rentrée scolaire se fait en grande pompe avec le Recteur d'académie Aix-Marseille monsieur Gaude-mar. Petit hic qui donnera quelques vexations, il vient inaugurer le RPI à Claret et à Monétier et ne vient pas à Ventavon !

Désormais, le RPI est une affaire qui tourne et l'effectif est d'une centaine d'élèves. Des garderies pré et post scolaires se sont mises en place dans les trois communes.

L'école de Monétier avec 2 classes a toujours les Maternelles TPS et PS et avec celle de Claret (2 classes) elles se partagent les cours suivants (MS, CP, CE1 et CE2). Ventavon (une classe) a les CM1 et CM2 et quelquefois le surplus des CE2.

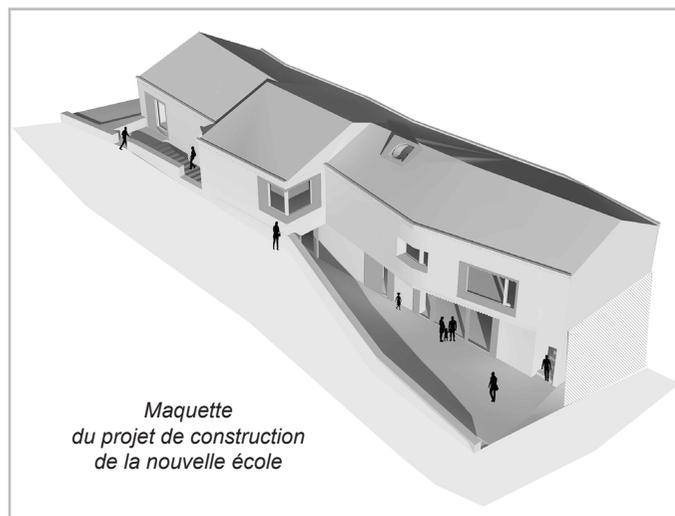


Fête musicale avec les enfants du RPI Claret-Monétier-Ventavon en 2013

Construction d'un bâtiment d'école au village pour 2023

La commune de Ventavon a voulu faire un projet global en réhabilitant les bâtiments et l'espace entre la mairie actuelle et l'ancien hôtel La Licorne dont elle a la propriété.

Il s'agit d'agrandir la mairie afin d'avoir des bureaux dédiés à chacun des secrétaires et élus, une salle suffisamment grande pour recevoir les 15 membres du conseil ou les mariages et cérémonies, construire une nouvelle école plus grande et bien fermée et éventuellement anticiper l'avenir avec une possibilité d'agrandissement et enfin rénover l'ancien hôtel de La Licorne en appartements, inoccupé depuis des dizaines d'années.



Maquette du projet de construction de la nouvelle école

L'école de Faye

Transfert de l'école temporaire

En 1878, l'école temporaire qui devait être fixée au quartier de Faye était en réalité établie dans une habitation située au quartier du Villard. Vu qu'il y avait déjà une école temporaire au Villard, le conseil municipal a donc demandé son transfert vers la maison des héritiers d'un certain Antoine Arnaud, lieu le plus propice pour la fréquentation de l'école.

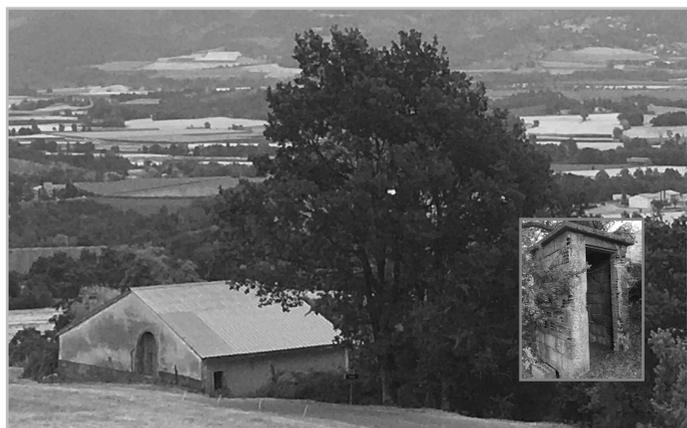
En 1882, le secteur de Faye comptant 114 habitants, l'académie souhaitait déjà rendre annuelle, l'école temporaire de Faye qui venait de s'ouvrir.

Adrien Grimaud (habitant de Chanousse-Faye) nous raconte que son grand père et également Léon Favier, son classard né dans les années 1890 auraient été à l'école à Lafitte (lieu-dit en haut du quartier de Faye toujours sur la rive droite du Beynon). Cette maison d'école devait drainer probablement les enfants de Bonsecours et des lieux-dits avoisinants tous habités (La Fayolle, Les Ducs, Les Claris, Les Blaches...) avec ceux du hameau de Faye et de Chanousse.

Bail d'école temporaire chez Victor Pelloux

On note dans les archives qu'un bail est consenti pour une durée de cinq ans à partir du premier novembre 1905 pour prendre fin le 31 octobre 1910, sous condition que l'immeuble affecté tant à l'école qu'au logement de l'instituteur ou institutrice soit soumis à la durée de l'école temporaire, c'est-à-dire sept mois (du 1/11 au 31/05 de chaque année). En conséquence il est entendu que les cinq mois restant de chaque année, Victor Pelloux, le propriétaire a la libre jouissance des différentes pièces sous réserve de prendre soin du mobilier et matériel de classe.

Victor Pelloux (né en 1847) était cultivateur et était recensé comme habitant dans le quartier de Faye depuis sa naissance et plus précisément notifié au recensement de 1878 au hameau Les Claris avec ses 22 habitants. On pourrait donc supposer qu'en 1905 l'école se trouvait au hameau des Claris.



La maison d'école de Louis Giraud vue de la route et le cabinet d'aisance caché dans les fourrés et construit aux frais de la commune vers 1917



La maison d'école de Louis Giraud, dernière bâtisse (à gauche) du hameau de Faye en montant au col

Demande d'une école annuelle

En 1910, une demande est faite pour que l'école temporaire de Faye (ainsi que celle du Villard) soit portée de sept à huit mois (délib. 13/02/1910).

En 1912, vu le nombre d'élèves qui fréquentait régulièrement les écoles de Faye et du Villard et vu le mauvais état des locaux, la Commune demande à ce que les écoles dont la durée est de huit mois soient transférées en école annuelle. En 1914, la commune réitère sa demande avec des arguments comme la distance qui sépare le hameau de Faye du chef-lieu et le nombre d'élèves qui pourraient potentiellement fréquenter l'école si elle était annuelle. La commune s'engage également à construire des locaux scolaires (délib 22/01/1911).

Installation dans la maison d'école chez Louis Giraud

En 1917, suite au départ d'un assez grand nombre d'élèves qui fréquentaient l'école temporaire de Faye et du fait de son isolement, il y a eu lieu de choisir un local qui réponde mieux aux intérêts des familles et le conseil municipal a demandé que l'école de Faye qui se trouvait chez Victor Pelloux soit installée chez Louis Giraud, endroit plus central (délib. 2/09/1917).

May-Jane Lamora (1928-2020) allait à l'école dans la maison de Louis Giraud après la fermeture de l'école de Beaujeu où elle habitait à l'époque. C'était avant la guerre de 1940.

Adrien Grimaud né en 1933, habitant à Chanousse a été à l'école de Faye entre 1938 et 1945 dans la maison de Louis Giraud. Il se rappelle d'une maîtresse extraordinaire Madame Lagier originaire de Ribiers qu'il a eu jusqu'au certificat.

Il y avait aussi son frère Aimé Grimaud (né en 1934), Paul, René et Madeleine Peuzin, les neveux d'Eugénie (dite Ninette) Giraud, Suzanne Chaix (mère d'Hervé Peuzin), Louis et Liliane André, Georgette, Laurence et André Vial.

Projet de construction d'une école à Faye

Dès **1911**, le conseil municipal et les habitants cherchaient déjà dans ce secteur de Faye un emplacement central et à proximité des voies de communication. Il étudiait conjointement le projet d'une autre école au Villard et des devis ont été établis pour ces deux bâtiments en 1913 pour un montant de 36000F dont la part communale correspondait à 25224F, le reste étant les subventions d'État et du Conseil Général. La commune envisageait même de faire un emprunt.

La guerre de 14-18 étant passée par là, les projets ont été remis à l'ordre du jour en 1935. Des plans et d'autres devis ont été réalisés par un architecte et une demande a été faite au préfet.

Par courrier du 20 février **1935**, le préfet mentionne qu'il ne pouvait donner un avis favorable à cette réalisation au vu du petit nombre d'élèves qui était de 5 à cette époque.

Le 3 mars 1935, la commune reçoit un avis favorable de l'inspecteur pour le projet de construction d'une école au Villard, mais le préfet donne un avis favorable pour l'école de Faye qu'à la condition que la commune assume seule tous les frais et ne demande aucune subvention.

Une autre guerre passant, celle de 40-45, ce n'est qu'en **1955** que les habitants et le conseil municipal réitérent leur demande en proposant la construction d'une école « prototype »* en signalant la vétusté des locaux de l'école en location et se voient répondre par un avis également défavorable au vu des quatre élèves fréquentant la maison d'école. Le préfet donna un avis favorable au renouvellement de location du local d'école en émettant malgré tout ses plus expresses réserves.

En **1956**, le conseil municipal insiste auprès du préfet en apportant des éléments nouveaux susceptibles de le convaincre.

En effet, considérant les frais de réparation trop importants pour la seule maison du hameau susceptible d'abriter l'école et qui resterait encore impropre à un usage scolaire du fait de l'existence d'une écurie, considérant que la reprise vraisemblable de son propriétaire d'ici quelques années, la commune ne pouvait engager des frais pour le bénéfice d'un tiers, considérant que l'acquisition à titre gratuit d'un terrain convenable et d'une source d'eau potable et considérant l'assurance de la présence de 6 enfants du hameau dès son achèvement qui sera porté à 9 enfants dans les prochaines années, le préfet donne un avis favorable pour une construction.

Cela devenait une nécessité pour la vie de ce hameau, celle d'avoir une école et non pas un local très mal adapté aux besoins d'hygiène et d'éclairage pour le travail correct des élèves.

Léon (père) et Albert (fils) Bouchet font don à la commune d'un terrain de 713 m² en mentionnant : « *Nous considérons en effet que la construction d'une école dans notre quartier présente un intérêt tel, pour nous et pour tous les autres habitants du quartier qu'il y a lieu de faire en faveur de la commune le sacrifice de ce terrain.* »

La construction faite avec autorisation de Léon Bouchet, les actes de vente ont été réalisés bien après, le 27 décembre 1964, avec du coup 930 m² de terrain pour un prix symbolique de 50F.

Emile, Gustave et Jean Favier (*voisins*) cèdent également gratuitement à la commune tous leurs droits sur la source d'eau potable leur appartenant au lieu-dit « Saint-Toscan » au quartier de Faye.



L'école de Faye vue d'avion

Le bâtiment scolaire de Faye en fonction de 1957 à 1965

En 1956, le permis de construire accordé, la construction d'une école « type »* à une classe débute. L'achèvement des travaux est notifié au 24 janvier **1957** et l'avis de conformité au 13 octobre 1959.

D'après une lettre retrouvée aux archives, l'entreprise de Travaux Publics choisie pour la construction est partie sans terminer les travaux et ceux qui étaient terminés se sont avérés défectueux (lettre 1/06/1961).

Le coût total de l'opération avoisinait les 5.000.000F et la commune a dû emprunter 2.300.000F. La famille Argo, habitant à Faye à l'époque, avec de nombreux enfants permettait à l'école de rester ouverte. Pierrette Ganguet (née Reynaud), habitante actuelle de Faye, a dû passer toute sa scolarité primaire dans cette nouvelle école (de 1957 à 1965) et se rappelle des institutrices et instituteurs, il s'agissait de Mesdames Reine, Marseille, Galetti et durant la dernière année de cette école de Faye, ce fut au tour de Monsieur Georges Latil d'enseigner. Il fut transféré au village l'année d'après.

En février **1965**, vu les prévisions de 4 élèves pour la prochaine rentrée, la fermeture de l'école de Faye est envisagée par le préfet. Ce qui n'est pas du goût du conseil municipal qui sollicitait évidemment son maintien (délib. 26/06/1965).

Elle a dû fermer probablement l'année d'après. Les élèves du quartier ont donc été contraints de suivre leur scolarité primaire au chef-lieu. Puis le bâtiment a été loué à des particuliers dont Claude Charpentier puis Raymond Jacq et finalement vendu à Mr et Mme Rouit actuellement propriétaire.

* « Cette **école type ou prototype** à une classe a probablement été réalisée selon le procédé Delta inventé par Mazet qui permettait de construire des écoles en 44 jours. Son architecture a été particulièrement étudiée par rapport à l'ensoleillement avec un système de brises soleil obliques et de fenêtres basculantes. »

« Parmi les critères permettant de distinguer les constructions pouvant bénéficier du label, le caractère innovant ou expérimental de la conception architecturale ou de la réalisation technique s'applique parfaitement aux travaux de Claude Charles Mazet, architecte installé à Béziers dans les années 1930 et très actif dans le Sud de la France entre 1945 et 1970. Dans l'immédiat après-guerre, il invente le procédé Delta-J, qui propose des dispositions « pour obtenir une construction rapide, économique et modulaire, permettant une adaptation à des programmes variés ».

Ecole du Villard

En 1882, le quartier du Villard avait 195 habitants, et le conseil municipal délibérait afin que l'école temporaire du Villard devienne annuelle.

Les maisons d'école

De mémoire des anciens, une première école a dû se trouver au bout de l'impasse du vieux lavoir dans la maison actuelle de Jacqueline Mathieu (née Grimaud).

Puis en 1905, nous savons que l'école se trouvait dans la maison de Scipion Truphème (*famille de l'épouse de Léopold Beynet, grand-père de Micheline Grimaud de Faye*). C'est la maison se trouvant à l'intersection de la route du Villard et du chemin de Bayasse. Le bail est consenti par le bailleur Scipion Truphème dans les mêmes conditions que celui de l'école de Faye et fixé à 50F.

Augmenter le temps scolaire

En 1911, les pères de famille du Villard demandent à la commune qu'elle vienne en aide pour participer au traitement mensuel de l'institutrice qui s'engage à tenir l'école ouverte pendant tout le mois de juillet.

Le conseil municipal vote 50F pour Madame Moullet, institutrice du Villard.

Avis favorable pour une construction

En 1935, au vu des 15 élèves fréquentant l'école, le préfet émet un avis favorable à la construction, car c'est un besoin réel.

Le conseil municipal demande l'inscription sur la liste d'urgence établie annuellement par le Conseil Général pour ce projet de construction d'une école au Villard (*délib. 7/07/1935*). En septembre de la même année, le Conseil municipal approuve le projet de Mr Teissier, ingénieur des Arts et Métiers à Laragne.

En 1937, les parents du Villard s'impatiantant pétitionnent au préfet en ces termes :

« L'école est installée au Villard dans une maison appartenant à un particulier. Celui-ci désire reprendre son bien. Nous voulons soutenir la demande de la commune sur le projet d'une construction d'école datant déjà de 1935 car nous avons peur que les enfants soient privés d'école. » Les familles signataires étaient : Flour, Grimaud, Arnaud, Favier Gabriel (père), Cléry, Garcin (de la Gravière), Chaix Gustave, Blanc, Cheval Marcel, Gontard Gustave.

Ouverture de la nouvelle école du Villard en 1939

En 1938, un terrain de 400 m² est acheté à Denis Clavel pour une somme de 165 088,14F. Les travaux coûteront 257 932F et seront finis au 3^{ème} trimestre 1938. L'entrée dans les locaux se fera le 5 janvier 1939.

Les écoliers du début

- Jean Arnaud (né en 1935 et habitant au Villard) a dû rentrer en 1940 à l'école presque neuve et y est resté jusqu'à 14 ans. Il y a passé son Certificat d'étude et est resté une année de plus pour faire lire les plus jeunes et ainsi aider le maître.



© photo Micheline et Adrien Grimaud

Ecole du Villard - classe unique dans les années ~1948

- De gauche à droite en haut : Yvette Chaix, Jacqueline Arnaud, Suzanne Chaix, Monsieur Alluis (instituteur), Jacqueline Lando, Jean Arnaud, Maurice Gras

- Rang du bas : Robert Gras, Georges Guillaume, Raymond Favier, Albert Arnaud (Michou), Micheline Guillaume, René Oddou

A cette époque l'instituteur du Villard était Monsieur Alluis. Il habitait au village avec son épouse, qui était institutrice de l'école du chef lieu (*voir photo en 1C*). Il était également secrétaire de mairie puis il est venu remplacer sa femme quelques années plus tard qui avait pris sa retraite. Au Villard, après lui, il y a eu des institutrices remplaçantes, puis Madame Rey, Manin, Madame Queyrel...

- Micheline Grimaud (née Guillaume en 1938) habitante à Faye actuellement était à « l'école neuve du Villard » en 1943 avec Monsieur Alluis dans les petites classes puis avec Madame Manin jusqu'au certificat d'étude.

Elle se rappelait que la maîtresse s'agaçait quand le feu ne prenait pas. Les gamins ramenaient du petit bois ramassé sur le chemin de l'école et les plus grands devaient allumer le poêle.

Il y avait aussi les frères Arnaud, Jean, Albert (Michou), Jacqueline et René qui lui est rentré plus tard. Il y avait également Yvonne Chaix (mère de Gérard Beynet) et Georges Guillaume (frère de Micheline Grimaud).

Fermeture de l'école en 1974

En 1953, une remise et une cave sont construites dans l'enceinte de l'école, puis en 1961, un paratonnerre est installé.

Madame Patras était institutrice en 1961 et Madame Marrou de 1966 à 1974.

En 1974, il ne reste plus que 4 enfants et l'école est sur le point de fermer.

En 1975, le bâtiment a été loué successivement à des particuliers, Yves et Mireille Arnaud, Monsieur Bravo, la famille Haddou et finalement à Jean-Paul Moullet (ex-agent technique communal) et sa compagne.

Ce n'est qu'en 2022, que ce bâtiment communal est désaffecté et déclassé. Il sera vendu aux enchères prochainement.



L'école de La Plaine

Tergiversations pour créer une école

Dès **1882**, l'inspecteur académique demande au maire de trouver un local pour la création d'une école à La Plaine.

La population du secteur de La Plaine étant de 191 habitants, la distance moyenne jusqu'aux écoles du chef-lieu étant de 4 kilomètres et la loi sur l'instruction obligatoire venant d'être passée, il fallait donc créer une école dans un local convenable et suffisant.

En **1892**, le conseil municipal commence à étudier la création d'une école mixte, considérant que 20 élèves du quartier pourraient en faire partie et qu'un local convenable pouvait se trouver facilement sur le hameau de Valenty pour une somme minime, il inscrit ces frais au budget 1893.

Ce n'est qu'en **1901**, qu'une demande est faite pour la création d'une école temporaire à La Plaine dont la durée serait de six mois à partir du 1^{er} novembre. En effet, le nombre d'habitants du hameau de La Plaine avait notablement augmenté et il se trouvait dans ce hameau toujours de 15 à 20 enfants garçons et filles en âge scolaire. De plus, durant la saison d'hiver beaucoup de ces enfants ne pouvaient fréquenter les écoles du chef-lieu par suite de difficultés topographiques et climatiques.

Une maison d'école à La Plaine en 1905

Nous savons qu'en **1905**, l'école existait. Le préfet avait envoyé une lettre demandant à ce que le balayage des classes soit fait ainsi que le nettoyage des cabinets d'aisance. Cette même année, l'académie invite le conseil municipal soit à trouver un local convenable pour la classe et pour l'institutrice à La Plaine, soit de décider de la construction d'un bâtiment.

En 1907, le bail de deux ans consenti par Madame Mouret à la commune représentait une somme de 90F annuel et la commune allouait 20F/an pour le chauffage.



Construction d'une école neuve à Valenty en 1912

Le conseil municipal délibère afin qu'un bâtiment scolaire soit construit le plus tôt possible à La Plaine de Ventavon au hameau de Valenty pour servir aux besoins de l'école récemment créée. Il projette également la construction d'un mur du fait de la proximité de la route nationale et le creusement d'un puits.

En 1911, il sollicite des subventions auprès de l'état et du département puis vote un emprunt de 7890F à la caisse des retraites de vieillesse amortissable en 30 ans. L'entreprise Spaggiari de Lagagne est retenue pour effectuer les travaux et en **1912**, la nouvelle école est ouverte.

En 1927, il y avait 23 élèves et Henriette Giraud était l'institutrice. En 1956, il y avait 16 élèves.

Fermeture de l'école primaire de Valenty en 1984

En 1974, L'institutrice en place était Madame Lagarde. L'effectif des élèves est en baisse et se réduit à 11 élèves, l'année suivante à 8 élèves.

Au printemps **1984**, l'inspecteur académique envisage de fermer l'école à classe unique du hameau de Valenty. En septembre 1984, l'école est fermée.

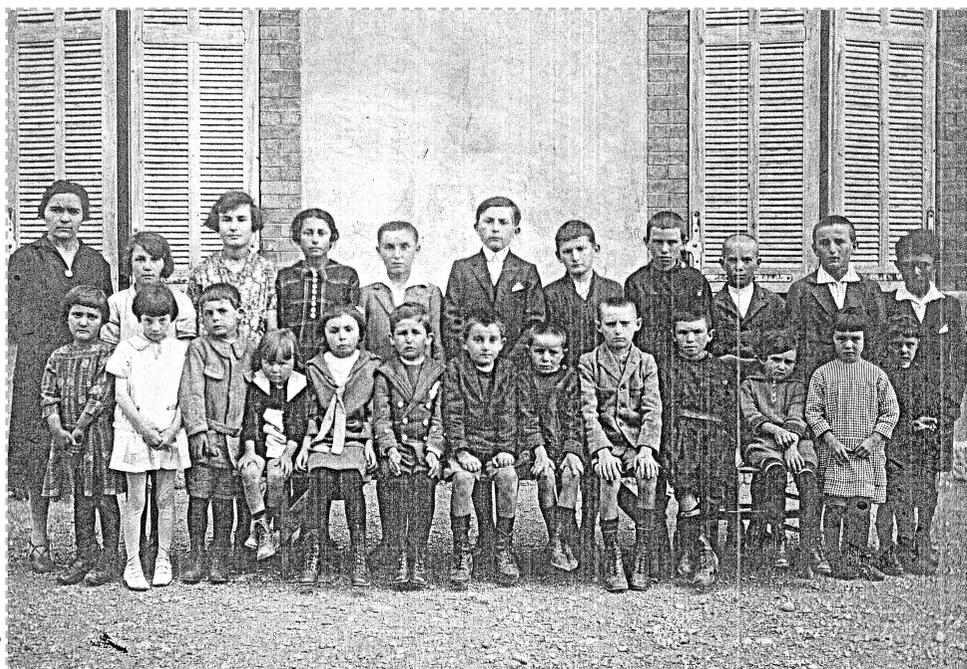
Maison Familiale Rurale

Le local est loué à la Maison Familiale Rurale en **1986** pour des formations agricoles. En **2004**, des nouveaux locaux seront construits pour cet enseignement et l'ancienne école sera transformée en chambres pour les élèves pensionnaires de la MFR.

Ecole de La Plaine 1927

On reconnaîtra au rang du fond : Mademoiselle Giraud (institutrice), Marcelle Martin, Paul Aubert, Lucien Peyrot et Louis Maillet.

Au premier rang : Ida Martin, Jeannette Laugier, Adrien Aubert, Léa Bourg, Maurice Bourg, Marcel Liotard, Raymond Davin, Marcel Maillet, Yvonne Souchon, Denise Maillet et Maxime Davin



L'école du Beynon

Création d'une école en 1919

Il y a eu jusqu'à 27 familles qui vivaient à la cité du Beynon et tous les chefs de famille travaillaient à la centrale hydroélectrique.

En 1919, au vu du grand nombre d'élèves fréquentant l'école mixte de la Plaine (à 3 km de la cité), une demande est faite pour la création d'une école mixte au quartier du Beynon.

La société exploitante de la centrale propose de l'installer dans une des maisons dépendant de l'usine du Beynon et précise que tous les frais d'entretien des locaux, matériel scolaire, fournitures, chauffage, éclairage seraient à sa charge.

La seule condition pour avoir un avis favorable à l'établissement de cette nouvelle école était qu'il faudrait que la création de cette école n'entraîne pas la suppression de l'école de La Plaine (Valenty) ou les autres (délib. 29/07/1919).



Louis Arlaud

Louis Arlaud, instituteur

Les anciens élèves gardent un très bon souvenir d'un des instituteurs, Louis Arlaud : « C'était un instituteur sensationnel. Il nous a tout appris, enseigné des valeurs, une morale, et nous a suivis jusqu'au certificat d'étude... ». L'instituteur habitait sur place avec sa famille et ses enfants étaient également scolarisés au Beynon.

L'école drainait également les enfants des maisons situées aux alentours comme les fils Roubaud de la station de pompage, les deux fils du meunier, les trois filles et le garçon du père Roche de Bel-Air, etc. L'école a dû fermer en **1976**.



Jour du carnaval à l'école



Cour à l'école du Beynon

© Photos Georges Trinquier

L'école de Beaujeu

En 1931, les enfants de Beaujeu fréquentaient encore l'école de Faye et faisaient 5 km à pied pour s'y rendre. Une demande est faite pour la création d'une école à Beaujeu qui pourrait réunir 7 élèves. Il s'agissait de Jeannie Leroy (*une des filles du propriétaire*), May-Jane et Michel Godefroy (*filles et fils du chef d'exploitation*), Olga, Yvonne, Léa et Marcel Chevallier (*4 enfants d'un ouvrier agricole du domaine*).

Monsieur Leroy, propriétaire proposait un local d'école et d'y apporter le chauffage et l'éclairage à sa charge. Il demandait à ce que la commune fournisse le matériel scolaire.

May-Jane Lamora (née Godefroy), de son vivant, se rappelait de l'école à Beaujeu avec Monsieur Beynet instituteur qui arrêtaient les cours lorsqu'à la ferme on tuait le cochon. Il profitait de cette opportunité pour enseigner des exercices pratiques de sciences naturelles.

L'école n'a dû rester ouverte que quelques années avant de fermer par manque d'élèves un peu avant la guerre de **1940**. A ce moment-là, May et Michel son frère ont dû se rendre à la maison d'école de Louis Giraud au hameau de Faye à pied à travers le Bois de Faye.



© Dessin Michel Godefroy

Recherches historiques présentées par Denis Buffet

Avec la documentation :

- De l'histoire de l'école en général et dans les Hautes-Alpes de J-F Martin
- La vie publique dans les Hautes-Alpes vers le milieu du XIX^e siècle de H.Thivot
- Histoire de l'enseignement et de l'éducation (1480-1789) de F.Lebrun
- Délibérations municipales des Archives communales de Ventavon
- Archives Départementales des Hautes-Alpes (délibérations et recensement)

Et les souvenirs d'Adrien et Micheline Grimaud, Madeleine et Jean Arnaud, Pierrette Ganguet, Gérard Beynet, Evelyne Faure, Michel Grimaud.....

Fête au village de Ventavon

Samedi 6 août



14h : inscription doublette pétanque (150€ + mises)

14h30 : tirage + consolante (80€ + mises)

20h : Repas Paëlla
(+ fromage, dessert, vin et café)

21h : soirée dansante avec orchestre

Dimanche 7 août

12h : Apéritif du maire

14h30 : inscription doublette mixte pétanque (150€ + mises)

15h : tirage + Consolante (80€ + mises)

15h30 : Jeux d'enfants sur la place du château

18h30 : Show avec Evidanse

20h : repas grillades et frites

22h : soirée DJ

Lundi 8 août



8h30 : inscription triplète provençal (350€ + mises)

9h : tirage

14h : concolante triplète provençal (150€ + mises)

Tout au long du week-end

Jeux gonflables et balade à poney pour les enfants
- Buvette -

Organisation : Comité des fêtes de Ventavon

Trois jours de musique Eglise Saint-Laurent à Ventavon

Vendredi 26 août à 19h30

CONCERT LYRIQUE

Les élèves de la master class de chant lyrique accompagnés par Lydia Mayo et Frédéric Rubay



Samedi 27 août à 20h

CHANSONS FRANÇAISES

interprétées par Nicolas Grand Duc accompagné de Frédéric Rubay au piano



Dimanche 28 août à 20h

JAZZ

avec Sébastien Carreter au saxo et Jean-Christophe Klotz au piano



Organisation
Animations culturelles municipales

Journée d'animations à VALENTY

Dimanche 4 septembre de 10h à 17h

- **Marché artisanal et de producteurs** : inscriptions requises
- **VIDE GRENIER** (Stand 5ml à 10€) : inscriptions requises
- **Animations sportives, ludiques, culturelles et familiales**
 - **Course orientation à pied, rando VTT*** (suivant obtention des autorisations)
 - **Structures gonflables** (châto, croco, rodéo, toro...)
 - **Concours de boules**
 - **Expositions**
 - **Restauration sur place**



Renseignements et inscriptions avant le 1^{er} août
06 48 25 49 41 vivreenvaledurance@sfr.fr

Organisation
Association
Vivre en Val de Durance